L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE. No. 83 aux Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 1er AVRIL 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,

HENRY CLAY,

DU KENTUCKY,

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain plusieurs articles éditoriaux et à supprimer quelques communications intéressantes.

C'est ce soir que doit avoir lieu à la Salle St. Louis le concert donné par Mme. Guiraud. Nous ne dirons rien du talent de cette dame, la réputation qu'elle a acquise, comme pianiste, pendant un long séjour dans notre ville, parle plus haut que les éloges que nous pourrions lui donner.

MM. Miaulan, Cioffi, Santini et Kroll tous artistes connus, ont bien voulu se joindre à Mme. Guiraud, et contribuer de leurs talens à rendre cette soirée plus attrayante.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par les navires North-America, Pocahontas et Duchesse d'Orléans, arrivés à New-York et à Philadelphie, on a reçu des nouvelles de Liverpool jusqu'au 11 Février, et du Havre jusqu'au 13. Nous empruntons les nouvelles suivantes des journaux du Nord.

ANGLETERRE.

Londres, 7 février.

A cette date, les affaires du Canada occupaient exclusivement le parlement. Le duc de Wellington s'y exprimait ainsi en répondant à la partie du discours de la reine, ayant trait aux différents troubles de cette province et principalement aux invasions des sujets américains de la frontière:

Milords: J'arrive enfin à la dernière partie du discours, que j'ai écoutée avec la plus grande attention: je suis heureux d'y trouver ce que généralement l'on croyait nécessaire dans de telles circonstances, c'est à dire une déclaration de la part de sa Majesté constatant la ferme détermination dans laquelle est, de maintenir sa souveraineté dans les provinces du nord de l'Amérique. Je pourrais souhaiter, Milords, que cette déclaration eut été accompagnée de mesures capables de faire exécuter les intentions de sa majesté à cet égard.

"C'est une insurrection peu importante, il est vrai, et qui n'a eu lieu que dans une seule partie du Canada; mais elle a été accompagnée d'une invasion et d'une attaque des propriétés et des sujets de sa majesté effectuées par des habitants des Etats-Unis, et cela, par la seule raison que nos citoyens obéissaient à sa majesté et étaient connus pour lui être dévoués. (Applaudissements.)

"A coup sûr, Milords, je pourrais désirer que des mesures fussent adoptées, pour assurer l'exécution de l'intention qu'a manifestée sa majesté de maintenir sa souveraineté dans ces provinces. (mouvements) Milords, le système de guerre de maraudage dont cette frontière est le théâtre, est inconnu dans le monde civilisé. Elle n'a d'exemples dans l'histoire que parmi les nations barbares; toutes ces guerres sont celles du barbarisme contre la civilisation; jamais il n'en exista de semblables entre des nations civilisées, si ce n'est dans le cas qui vous est soumis.

"J'ai lieu d'espérer que la chambre des Lords et le Parlement réfléchiront davantage sur ce sujet important, et appeleront sur lui l'attention du gouvernement; car dans mon opinion, il me parait d'une urgente nécessité que quelques mesures soient adoptées, pour amener le gouvernement des Etats-Unis à agir de manière à réprimer de tels abus.

Réfléchissez mûrement aux conséquences de cette invasion; car il me semble que si le gouvernement ne s'y oppose pas sur le champ, nous trouverons bientôt notre province du Haut Canada, traitée comme l'a été celle du Texas. (mouvements.) Ceci est un point sur lequel j'appelle particulièrement l'attention du gouvernement de Sa Majesté.

"Je désirerais que la Chambre des Lords et le parlement, considérassent cette guerre comme une guerre nationale que ces deux chambres se soulevassent qu'elle embrasse les plus hauts intérêts nationaux, enfin que nous devons prendre une fois d'efficaces mesures, si nous voulons la mener à une bonne fin. (Ecoutez! Ecoutez!)

"Je ne révoque nullement en doute les bonnes intentions du président des Etats-Unis à ce sujet; cependant je ne puis qu'être affligé de voir des sujets Américains venir armés sur notre territoire, munis de canons pris aux Etats-Unis, et appartenant au Etats-Unis. (Ecoutez! Ecoutez!) Je ne puis que dire que j'éprouve un profond regret et une véritable surprise, de voir que des sujets américains envahissent notre territoire, et que l'on viennent dire après, que le gouvernement des Etats-Unis est dans l'impossibilité de les retenir dans le devoir. (mouvements d'attention!)

"Il me semble que l'on ne peut mettre en doute, que les gouvernements de tous les pays peuvent en tout temps prévenir les réunions de bandes armées qui se forment sur leur territoire, et les empêcher d'envahir les états voisins. Mais ici nous voyons le gouvernement des Etats-Unis considérant d'un œil calme ce qui se passe autour de lui, et s'inquiétant fort peu de l'invasion des provinces anglaises, par ses propres citoyens.

Le duc de Wellington a parlé dans cette occasion comme un soldat et pas d'avantage; le noble duc voudrait sans doute trouver un second Waterloo au Canada; il sent que ses lauriers se séchent et tombent et voudrait en cueillir de nouveaux. Mais ce qui nous étonne le plus dans les discours qui ont été prononcés au sujet des affaires du Canada c'est que tous les orateurs semblent s'être mis d'accord pour fermer les yeux sur un fait qui est pourtant bien vrai et qui eut sans doute un peu arrêté l'impétuosité du duc de Wellington; c'est que ces prétendus sujets des Etats-Unis n'étaient que des réfugiés du Canada, et que toutes les expéditions qui ont eu lieu ont été faites par eux.

D'ailleurs le noble Duc est de l'opposition, mais voici ce que lui répond Lord Melbourne.

"Je ne sais cependant pas quelles vigoureuses mesures vous pourriez adopter à l'égard de cette province; mais en ce qui concerne le Gouvernement des Etats-Unis, je suis d'avis avec le noble Duc que tous les moyens possibles doivent être pris pour parvenir à l'accomplissement des devoirs de tout gouvernement, qui consistent, ainsi que l'a dit le noble Duc, à retenir ses sujets dans ses propres limites et à empêcher des bandes armées de ses citoyens d'envahir les Etats voisins.

"Nous n'avons aucun motif, je pense, de douter de la bonne foi du gouvernement des Etats-Unis et des intentions qu'il a de se conformer aux égards qui sont dûs à ses voisins; mais en considérant la nature du pays, la vaste étendue de la frontière, et le caractère du gouvernement, on est convaincu que l'exécution des devoirs que je viens d'énumérer doit être entourée d'obstacles réellement graves."

Lord Brougham a pris la parole après Lord Melbourne, et a répondu à un passage du discours du duc de Wellington dans lequel celui-ci dit que si un tel système de guerre continuait à avoir lieu, le gouvernement Anglais du Canada ne pourrait pas empêcher les habitans du Canada d'agir de représailles envers ceux des Etats-Unis.

Lord Brougham compare alors les forces du gouvernement des Etats-Unis et celles du Canada et refute les assertions du duc de Wellington par des raisonnemens pleins de force et de justesse.

Lord John Russel prit ensuite la parole et déclara qu'il fallait que la souveraineté de l'Angleterre fut maintenue à tout hasard dans le nord de l'Amérique, et que, quelques fussent les dépenses qu'il en résulterait, les ministres étaient décidés à s'y soumettre. Il ajoute que le gouvernement de sa majesté n'avait aucun reproche à adresser au gouvernement des Etats-Unis, qui avait fait tout ce qui était en son pouvoir, pour empêcher les délits qui ont été commis par des citoyens américains de la frontière.

Le ministère paraissait décidé à éloigner toute discussion relative à la nouvelle loi des céréales, durant la présente session du parlement.

Le comte Gray, se trouvant mardi dernier, dans une des salles de Hewick Hall, reçut sur sa tête de lord un énorme tableau qui s'était détaché du plancher. Le coup a été terrible; le noble comte n'est point encore hors de danger.

Le parlement anglais a été ouvert, le 5 février, par la Reine Victoria. Dans son discours, que nous publierons dans un prochain numéro, S. M. ne dit mot de la loi des céréales, mais elle donne un exposé fidèle et complet de l'état des affaires, tant au dedans qu'au dehors. Sa volonté de maintenir les 21 articles s'y manifeste avec une force que personne ne saurait méconnaitre.

Mr. McNeil n'ayant pu réussir à résoudre à l'amiable les différentes questions en discussion entre les gouvernemens d'Angleterre et de Perse, s'est mis en route pour Constantinople. Il paraissait si peu probable, d'après l'animosité du Schah contre les Anglais depuis son retour d'Hérat, qu'il fit les concessions que demandait l'ambassadeur anglais pour retourner à son poste, qu'une rupture entre les deux pays était regardée des deux côtés comme inévitable. La plupart des négocians anglais établis en Perse considéraient l'aspect des affaires comme tellement menaçant, qu'ils faisaient leurs préparatifs de départ pour la Turquie. Le Schah a prohibé de ses états la vente des produits des manufactures anglaises.

FRANCE.

La coalition et la dissolution de la chambre feraient encore le 6, le sujet des commentaires des journaux du matin.

ITALIE.

Des lettres de Naples, publiées par le Soleil de Marseille, disent que le gouvernement Napolitain a tout récemment autorisé l'exportation à la Grande Bretagne de 50,000 tomolis, de blé, ce qui fait environ 27,000 charges.

DEUX JOURS PLUS TARD DE LIVERPOOL.

Le capitaine Turley, commandant le trois-mâts Pocahontas, nous transmet les avis suivants, que nous n'avons pas eus plutôt, parcequ'ils avaient été égarés à bord; ils n'ont été retrouvés que ce matin. Leurs dates sont récentes, étant extraites du Albion, de Liverpool, du 11 février, (jour du départ) et du Times, de Londres, du dimanche 10 février. Nous n'y découvrons rien d'intéressant en nouvelles politiques, et n'en extrayons en conséquence, que les avis commerciaux, qui se trouvent dans notre Memoranda.

Depuis l'arrivée du Liverpool, 25 février, nous étions sans nouvelles d'Europe. Cette attente nous a paru d'autant plus longue, qu'aux dernières dates, la politique européenne était menacée d'une conflagration dont les résultats pouvaient ébranler le monde. Dans cette crise, comme à toutes les époques de l'histoire moderne, c'est à la France qu'échoit le principal rôle. En vain ses ennemis feignent de croire et affirment qu'elle est tombée du haut rang auquel elle avait su monter; ce mensonge reçoit un éclatant démenti toutes les fois qu'il se présente des questions d'une haute importance. N'est-ce pas d'elle que l'on espère aujourd'hui le maintien de la paix? N'est-ce pas d'elle que l'on attend le signal de la guerre?

On se rappelle sans doute les dernières dates que nous avons rapportées. La conférence de Londres, après de longues hésitations, était enfin tombée d'accord sur la question hollando-belge. En dépit des protestations de la Belgique, le morcellement territorial a été maintenu; le Luxembourg et une partie du Limbourg devaient appartenir à la Hollande. Ces décisions avait été communiquées aux cabinets de la Haie et de Bruxelles, avec menaces de les contraindre s'ils ne se soumettaient pas de bon gré à la volonté unanime des cinq puissances.

C'est le 2 mars que les collèges électoraux ont du vider cette grande querelle. Le Great Western, qui part demain de Bristol, nous apportera le résultat; mais nous serions étrangement trompés si l'opposition ne sortirait pas plus nombreuse, plus [illegible] dans la nouvelle chambre qu'elle ne l'était dans la dernière. Le ministère, en retardant sa chute ne l'aura rendue que plus violente.

En attendant, tout reste en suspens; le gouvernement belge s'efforce de gagner du temps, pensant qu'il comptait très bien qu'un changement politique en France sera pour la Belgique une garantie de salut. Les armements n'en continuent pas moins avec activité, et si la Hollande et la Belgique devient seules, il y aurait en lice, il serait difficile de prévoir qui resterait le vainqueur. Mais il ne peut en être ainsi. Un coup de canon tiré sur la frontière hollando-belge serait le signal d'une lutte générale à laquelle on se prépare de toutes parts.

L'armée française du nord est maintenant complète. Elle compte à peu près quatre-vingt mille hommes [illegible] régiments ont [illegible] pour [illegible] grossir [illegible] En [illegible] [illegible] conservation [illegible] frontière. En Autriche [illegible] [illegible] probablement [illegible] [illegible]

"M. Persil était un fonctionnaire public d'un ordre élevé. Il votait contre le ministère; mieux encore, il est entré dans la coalition; à l'exemple de M. Thiers et de M. Guizot, il a pactisé avec M. Berryer, M. Garnier Pagès, M. Odilon Barrot. Mieux encore, lui, fonctionnaire public, représentant du gouvernement, il a accepté les fonctions de membre d'un des comités électoraux. Mieux encore, M. Persil avait ouvert ses salons à la coalition.

"L'hôtel des monnaies allait devenir une espèce de succursale des comités électoraux. C'est à l'hôtel des monnaies qu'on aurait déjoué les prétendues manœuvres électorales du gouvernement et des 221; c'est à l'hôtel des monnaies qu'on aurait fabriqué des candidats pour la coalition!

Le gouverneur de la Banque de France a soumis à la direction un rapport, d'après lequel il résulte que la situation de cet établissement est très florissante; qu'elle fait de plus en plus participer, aux facilités qu'elle distribue, le commerce de tous les points du royaume, et agrandit de plus en plus le cercle de ses opérations, de manière à y comprendre un plus grand nombre de départements par la création de succursales nouvelles. Le Journal des Débats, où nous puisons cette nouvelle, donne un démenti formel aux assertions des journaux de l'opposition, qui publient que la Banque restreint ses escomptes; loin de là, son portefeuille, c'est à dire la somme des billets escomptés par elle, grossit sans cesse; et précisément pendant le mois dernier, c'est à dire depuis que la Banque est accusée de gêner le commerce, ce portefeuille s'est accru dans une proportion presque sans exemple.

Les nouvelles de l'Algérie sont des plus favorables. (Courrier des Etats-Unis.)

Les nouvelles de l'Algérie sont des plus favorables. Le roi de Hollande a accepté sans réserve le traité des 24 articles, et a ordonné à son ministre à Londres, de le signer immédiatement. Nous en donnons ci-après les plus importantes stipulations.

Parmi les actes les plus importants de la conférence de Londres, relatifs à la question belge, on remarque une note par laquelle on engage le roi Guillaume à accéder au nouvel arrangement. Une note adressée à la Belgique contient la même invitation. Les vingt-quatre articles sont modifiés en ce sens, que les huit millions 400,000 florins de rente à payer à la Hollande par la Belgique, seront réduits à cinq millions de florins; mais les dispositions territoriales restent absolument les mêmes.

Par le protocole du 6 décembre 1838, les plénipotentiaires des cinq cours, proposeront de communiquer au gouvernement des Pays-Bas et à celui de la Belgique, divers articles tendant à l'affermissement de la paix générale et deux notes auxquelles l'ambassadeur de France déclara ne pouvoir pas accéder.

Dans l'annexe au protocole du 6 décembre 1838, les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse expriment les regrets sur le langage des chambres belges, annonçant hautement le dessein de se refuser à la restitution des territoires, qui doivent continuer à appartenir au Luxembourg. Les deux plénipotentiaires voient dans ses manifestations une atteinte portée aux droits de la Confédération-Germanique, sur le Grand-Duché de Luxembourg, droits auxquels il n'a pas été dérogé et qui s'appliquent aussi à la province de Limbourg. Ils invitent en conséquence les plénipotentiaires de France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, à prendre acte de ces droits.

L'une des dispositions relatives à la dette porte que, moyennant la rente annuelle de cinq millions de florins, la Belgique se trouvera déchargée envers la Hollande de toute obligation du partage des dettes publiques du royaume des Pays-Bas.

Voici en quels termes la conférence s'exprime à l'égard de la Hollande:

"Si le cabinet de Bruxelles se refusait à ces propositions tandis que la Hollande les aurait acceptées, les cinq puissances aviseraient aux moyens de donner suite aux titres que la Hollande [illegible] à leur appui."

Par le second protocole, le comte Sébastiani adhère au protocole du 6 décembre.

Vient ensuite un troisième protocole par lequel la Belgique offre 60 millions de francs, comme équivalent des territoires à restituer. Les plénipotentiaires refusent.

Le roi Léopold se trouve dans une situation très embarrassante: la Prusse et la France ont réuni une forte armée sur la frontière de la Belgique. Il est fâcheux que notre gouvernement ait donné son adhésion aux vingt-quatre articles, la Belgique avait lieu de compter sur une conduite plus énergique qui seule pouvait la sauver d'une guerre presque certaine; car, quand même le Roi Léopold se soumettrait au protocole, la nation belge toute entière s'opposerait à la séparation du Luxembourg et du Limbourg, comme à un démembrement du royaume.

L'exaspération des Belges est à son comble, et le gouvernement redoute que des scènes tumultueuses n'éclatent à Bruxelles. Il serait difficile de prévoir le parti auquel s'arrêtera Léopold, mais à en juger par la nomination du général Skrzynecki au commandement de l'armée belge, on peut supposer que S. M. le roi des Belges est bien disposé à ne pas rester en arrière de son peuple.

Les ministres d'Huart et Ernest, qui étaient en faveur de certaines concessions, ont donné leur démission, qui a été immédiatement acceptée.

BELGIQUE.

Le paquebot la Duchesse d'Orléans nous a apporté des journaux de Paris jusqu'au 10 février inclusivement; ils contiennent également des dates de Londres du 7 du même mois.

Les nouvelles les plus importantes qu'ils nous donnent sont de la Belgique. Le roi avait prorogé les chambres jusqu'au 4 mars, mais nous ne trouvons aucun motif à cette décision.

Le général Polonais Skrzynecki, qui s'est rendu célèbre dans les dernières guerres de la Pologne pour conquérir son indépendance, a été nommé au commandement de l'armée Belge. Le correspondant à Bruxelles du journal Parisien le Temps dit à ce sujet:

"Avant la demande de leur passe-port qu'ont faite les ambassadeurs à Bruxelles de la Prusse et de l'Autriche, les dernier de ces diplomates présenta au ministre des affaires étrangères une communication du prince Metternich; la fuite du général Skrzynecki de Prague, y était considérée comme ayant été effectuée avec la coopération du gouvernement belge, et ce fait ajouté à l'admission du général Polonais dans l'armée y était taxé de démonstration hostile au gouvernement d'Autriche.

Cette communication était, dit-on, conçue dans des termes durs et menaçants, et l'ambassadeur de Prusse en ayant approuvé le contenu, demanda en même temps son passe-port.

Une lettre de Bruxelles annonce que les généraux français, au service de la Belgique, ont été rappelés en France.

Un courrier a été envoyé à Vienne et à Berlin pour intimer l'ordre aux chargés d'affaires dans ces deux villes de retourner en Belgique.

Les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse ont quitté Bruxelles le 6 février, en dit même que le chargé d'affaires d'Autriche, n'a pas pu, avant son départ, obtenir une audience du roi Léopold.

Le gouvernement Belge fait de grands préparatifs pour la guerre. Quatorze batteries de campagne de six pièces chaque, ont été distribuées dans les différents cantonnements de la partie de la frontière de Belgique comprise entre Commercy et Lille.

Il parait que le refus du gouvernement Prussien d'autoriser l'exportation des chevaux a jeté le ministre de la guerre en Belgique dans un grand embarras, et cela se conçoit d'autant mieux que 10 mille chevaux pour le remontage de la cavalerie, étaient attendus de Prusse. Par suite de cette résolution le ministère Belge a annoncé que le gouvernement achèterait pour du comptant, tous les chevaux âgés de 4 à 7 ans et propres au service, qui lui seraient offerts.

Une lettre de Turnhout dit que les Allemands ont détruit tous les ponts qui communiquaient avec les grandes routes.

Une lettre de Dusseldorf (Prusse Rhénane) datée du 27 janvier dit qu'on avait reçu à Berlin, le 26 par le télégraphe, la nouvelle de la réunion d'un corps d'armée français d'observation, sur la frontière de Belgique immédiatement après la réception de cette nouvelle, des ordres avaient été envoyés à Cologne, pour assembler le corps de réserve d'infanterie Prussienne; de semblables avis avaient été reçus à Dusseldorf par l'estafette et l'on s'attendait que dans le courant de la semaine, tous les régiments d'infanterie seraient sur le pied de guerre; c'est à dire que, les compagnies devraient se composer de 250 hommes au lieu de 130.

ESPAGNE.

Par l'influence du père Cyrille, envoyé par les cabinets étrangers, et par la princesse de Beira, don Carlos a été forcé d'adopter une politique plus conforme à l'esprit du siècle. Les généraux Garcia, Itariza, Tarraguel et Balmaceda, appartenant au parti exalté des Carlistes, ont été forcés de résigner le commandement militaire, et Villaréal, Zariategny, Urbistondo et d'autres généraux professant des idées plus modérées ont été rappelés au service actif. Cabrera a reçu l'ordre de cesser son système de guerre à mort, et de se montrer doux et tolérant envers les prisonniers et les populations.

Correspondance du journal du Commerce.

VALPARAISO, 1er décembre 1838.

Nous avons des nouvelles de Lima jusqu'au 14 du mois dernier. Le 10, le général Santa Cruz (Président du Perou et de Bolivia) entra à Lima à la tête d'environ 8,900 hommes. Le général Pulnes commandant Chilien, apprenant l'approche de Sta. Cruz, embarqua ses troupes sous peu de temps à bord des transports et des batiments de guerre qui se trouvaient à sa portée et fit voile pour le nord. On suppose qu'il établira son quartier général dans le voisinage de Truxello.

La forteresse de Calho s'est rendu au général Sta. Cruz. Obregoso s'est refugié à bord d'un batiment étranger. M. Wilson chargé d'affaire Britannique avait été envoyé par le général Santa Cruz après des commissaires Chiliens avec des propositions de paix. Nous craignons qu'il ne puisse réussir. Le gouvernement déclare toujours qu'il ne consentira jamais avec Santa Cruz comme protecteur du Pérou.

Les affaires sont nulles.

EXTRAIT D'UNE AUTRE CORRESPONDANCE.

Valparaiso, 14 Décembre.

La guerre continue. Nos troupes au nombre de 4,500 ont évacué Lima le 10 courant, devant Santa-Cruz qui en avait 7,000. Nous allons nous occuper de porter nos forces à 7,000 hommes et nous pourrons alors nous mesurer avec Santa-Cruz.

Buenos Ayres—Ce qui suit est extrait du message du gouverneur Rosas, publié dans le N. Y. journal of Commerce.

Le gouvernement a des preuves que le cabinet Britannique a récemment offert à S. M. le roi des Français, ses bons offices pour applanir les difficultés qui s'opposent à la paix avec la France. On doit espérer que ses efforts amèneront prochainement une solution favorable en ménageant l'honneur des deux nations.

Nous voyons par le même message que la république Argentine a envoyé un chargé d'affaires à Washington pour lever le différend soulevé par la conduite violente de la corvette Lexington et pour quelques autres affaires de haute importance.

CHINE.

Canton—21 novembre—La frégate française l'Artémise était arrivée peu de jours auparavant et son état-major avait été traité avec une considération remarquable par les autorités chinoises.

DECEMBRE 18.

Nous avons des dates de Lima jusqu'au 19, l'armée Chilienne avait débarqué à Huacho et le général Sta. Cruz demeurait toujours à Lima. La guerre durera encore, nous le craignons bien; mais on ne peut rien prévoir dans ce pays.

BONBARDEMENT DE BUENOS AYERS.

On lit dans le *New York Gazette*:

AMÉRIQUE DU SUD—Le capitaine Kempton, du Wm. C. Nye, venant de Rio Janeyro, d'où il a fait voile le 1er février, rapporte qu'il avait appris le jour de son départ la nouvelle que l'escadre française avait commencé le bombardement de Buenos Ayres. Le vaisseau des Etats Unis Independance avait fait voile pour Rio de la Plata le 26 janvier. Les officiers et l'équipage étaient en bonne santé.

Des lettres de la Jamaïque reçues à New-York et allant jusqu'au 9 fév. continuent à représenter les colonies comme étant dans la plus déplorable condition. On ne pouvait trouver de travailleurs pour un salaire raisonnable et le gouverneur prenait hautement leur parti contre les planteurs. On ne craint plus les lois, car on ne les fait plus exécuter.

MAINE ET NEW-BRUNSWICK.

Chambre de l'Etat.

Augusta, Mercredi, 13 mars 1839.

La question des frontières est plus près de sa solution que jamais. Elle ne fut jamais inquiétante pour les hommes doués de la moindre réflexion. Les traités, les actes, les correspondances ne manquaient pas pour les rassurer. Tous ces documents, aussi précis, aussi têtus que des chiffres, militaient en faveur des Etats-Unis. C'est aussi dans ce sens que le roi de Hollande, dont on connait bien la sagacité, en avait interprété l'esprit et la lettre. On perdait trop de vue ces simples considérations quand on se livrait, dans le Maine et ailleurs, à d'insultantes déclamations qui n'arrangent ordinairement ni les affaires publiques ni les affaires particulières.

Heureusement, de sages paroles se sont fait entendre à Washington au milieu d'irritantes déclamations. Plus heureusement encore, ces paroles ont été comprises au foyer même des difficultés, et il en est résulté, sinon une suspension d'armes, puisqu'on n'en était heureusement pas venu aux mains, du moins une suspension des dégoûtantes bravades, plus propres à compromettre qu'à sauver les intérêts du pays. Toutefois l'esprit pacifique qui a dicté le *memorandum* de M. Fox et Forsyth a produit d'heureux effets, puisque le gouverneur du Maine a retiré ses troupes et qu'on peut espérer que les régiments anglais, qui étaient en marche pour la frontière, recevront contr'ordre, s'il ne l'ont déjà reçu.

La prudente conduite de Sir John Harvey qui le premier a tendu la main, et dont nous nous empressons de publier la lettre au gouverneur du Maine, nous semble un heureux présage de celle que tiendront les ministres de Sa Majesté Britannique; car il n'y a aucun doute que les Etats du Maine et du Massachusetts ont le droit de prendre possession du terrain sur lequel le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse s'imagine avoir la juridiction. Un article du *Journal du Commerce*, dont nous avons publié une traduction dans notre numéro du 9 de ce mois, et celui qui suit, que nous empruntons au même journal, le prouvent positivement.

Dans ce siècle de lumières, il n'est pas absolument nécessaire d'entasser des preuves de la validité des prétentions des Etats-Unis à ce morceau de territoire qui forme au Nord le tiers du Maine. La preuve que ce territoire nous appartient est trop claire, trop puissante pour avoir besoin de confirmation. Toutefois nous venons d'obtenir un témoignage que nous croyons digne d'être connu du public. C'est une ancienne carte de l'Amérique du Nord, d'un aspect singulièrement vénérable, bien qu'un peu ébréchée par le cours de soixante et dix ans.

En voici le titre véritable: "Carte nouvelle et exacte de l'Amérique du Nord, dessinée d'après le célèbre M. d'Anville, avec des perfectionnements tirés des meilleures cartes anglaises, et gravée par R. W. Seale, contenant les nouvelles divisions conformément au dernier traité de paix, par Peter Bell, Gand. Imprimée par Carrington Bowles, imprimeur des cartes géographiques, No. 79, près St. Paul, Londres, 1er janvier 1771."

Sur cet antique document la frontière entre la province de Quebec et de la Nouvelle-Angleterre est tracée par une ligne verte qui s'étend dans une direction sud-ouest, près du fleuve St. Laurent et presque parallèlement, s'inclinant un peu vers le sud à l'est de Quebec jusqu'à ce qu'elle vienne former la parallèle du lac Champlain, et s'étendant ensuite à l'ouest, en traversant ce lac, jusqu'au lac Ontario. C'est, en d'autres mots, précisément la frontière réclamée par les Etats-Unis. La frontière ouest de Nova-Scotia commence à l'embouchure de la rivière Cross (nommée aujourd'hui Ste-Croix) et va de là au nord avec une légère inclinaison vers l'ouest, *en coupant la rivière St Jean* vers la même frontière du sud de la province de Quebec; sa jonction avec cette frontière forme l'angle nord-ouest de Nova-Scotia s'étendant diagonalement à travers le territoire au sud de la frontière de Quebec, et à l'ouest de celle de Nova-Scotia de Norwalk, dans le Connecticut, en remontant à l'angle nord ouest on trouve ces mots: NOUVELLE ANGLETERRE. Nous considérons tout cela comme une preuve que la Grande-Bretagne n'est pas fondée dans ses prétentions, attendu que c'est à Mars'hill que se trouve l'angle nord-ouest de Nova-Scotia, et que les frontières ouest de New-Brunswick ne traversent pas le St. Jean et se prolongent au nord.

MAINE, (de Washington, le 22 Mars.)

D'après les rapports qui nous sont parvenus ce matin, les nouvelles du Maine seraient d'une nature plus sérieuse. Mr. McIntire qui avait succédé au colonel Jarvis, dans le commandement des troupes du Maine sur l'Aroostock, s'attendait à une attaque de la part des forces Anglaises. Il écrivit en conséquence au général Hodsdon, que les troupes du New-Brunswick se concentraient activement aux *grandes chûtes*, près de la source de l'Aroostock, et qu'elles avaient reçu une grande quantité de haches, pour se frayer une route jusqu'au camp du Maine, et se donner par là plus de facilités pour une attaque. A la réception de cette lettre, le général Hodsdon se porta sur les lieux avec ses troupes, et il s'y convainquit que ces nouvelles étaient en grande partie fausses et qu'elles n'avaient été produites que par l'imagination de Mr. McIntire. Le commandement de l'Aroostock fut alors confié de nouveau à Mr. Jarvis.

Le général Scott avait reçu une lettre de Sir John Harvey d'une nature toute pacifique.

Les journaux du Maine disent que les transports de vivres au camp de l'Aroostock présentent beaucoup de difficultés, à cause du mauvais état des routes. Les dépenses qu'ils occasionnent sont également fortes; on les évalue à 60 piastres par tonneau.

De Washington, le 23 Mars.

L'Atlas de Boston dit tenir d'une source presque certaine, que le Gouvernement du Maine, tous les représentans du congrès de cet Etat, à l'exception d'un seul Loco-foco Mr. Virgil Delphini Parris, et une grande partie des membres de la législature, avaient signé une pétition pour le Président, dans laquelle ils demandaient la nomination de Daniel Webster, à la mission de Ministre Spécial à la Grande Bretagne.

Les nouvelles que nous recevons du Maine continuent à être pacifiques. Il est probable que l'armée de cet état sera dissoute dans peu de jours.

NOUVELLES IMPORTANTES DU MAINE.

Il est enfin décidé que le message du gouverneur Fairfield servira de base pour les mesures à prendre. Le sénat a résolu que nos forces devaient se retirer du Maine. Mais la chambre basse se trouve presque entièrement composée d'hommes dont les opinions sont si différentes de celles du public, que nous craignons beaucoup que la majorité ne l'emporte. D'un assentiment unanime, il a été résolu que le gouvernement général devra envoyer auprès du gouvernement Britannique un ambassadeur spécial, qui sera particulièrement chargé de la mission de fixer la ligne de démarcation selon le traité conclu en 1783, si le gouvernement Britannique refuse sa coopération, le sénat exige que notre gouvernement fasse lui-même tracer la ligne en s'en arrogeant la responsabilité. Les deux partis sont encore une fois divisés et il est plus que probable qu'avant long-temps la paix sera encore troublée dans le Maine.

Communiqué.

Electeurs du 5me. district.

Le moment est arrivé où nous sommes appelés à faire un choix de nos représentans au conseil municipal. Voter est un droit, c'est aussi un devoir, mais avant de jeter son vote dans l'urne électorale, il faut faire un choix consciencieux des candidats qui se présentent, quelles que soient leurs opinions politiques des capacités seules des membres du conseil dépend la prospérité de la ville; et lorsqu'il s'agit du bien être de la communauté, nous devons mettre de côté tout esprit de parti.

Depuis quelque tems, le 5me. district marche d'un pas hardi vers les améliorations, grâce à l'activité et au zèle qu'ont déployés les derniers représentans de ce quartier. Afin que ces améliorations continuent, il faut nous défier des coteries et des cabales, ces marche pieds des intrigans, et ne donner notre suffrage qu'à des hommes dont l'intégrité et les capacités nous soient connues, et qui aient déjà investis de notre confiance: un de ceux-ci, nous voulons parler de M. F. Buisson, est encore sur la liste des candidats; c'est à lui que nous devons l'éclairage de notre district, ainsi que le pavage des banquettes qui ont si puissamment contribué au développement des améliorations jusqu'aux rues les plus reculées de cette partie de la ville.

Un autre, non moins digne se présente sur les rangs c'est M. H. Colson; nous lui devons notre voix, pour la manière désintéressée avec laquelle il a toujours voté au conseil, dans plusieurs occasions importantes.

Un troisième, M. B. Fleitas, avantageusement connu par ses capacités siéga pendant quelque temps au conseil de l'ancienne corporation; depuis lors, il refusa toujours de représenter les divers districts qu'il a habité; mais d'après les vives instances qui lui ont été faites par les citoyens les plus respectables, il a consenti à rentrer dans la lice, où nous ne doutons pas qu'il sorte victorieux.

Il est une vérité reconnue incontestable: presque tous les électeurs savent quels sont les candidats les plus dignes de leur suffrage; et cependant votentent faveur de gens incapables.

La raison de ceci s'explique aisément, nous avons des antipathies naturelles contre lesquelles nous ne pouvons nous prémunir, et qui, malheureusement nous font donner notre voix à tel individu, lorsque nous reconnaissons plus de capacités à son antagoniste. Et il est bien prouvé aussi que, ce ne sont pas toujours ceux qui possèdent le plus de talents qui font des démarches pour obtenir, ou pour mieux dire, pour capter la faveur des votans: au contraire, nous voyons chaque jour des hommes dont l'impéritie est reconnue, cajoler et importuner les votans, qui finissent, pour s'en débarrasser, à leurs donner parl eur vote.

Electeurs du 5me. district, nous ne devons point agir ainsi, si nous voulons voir continuer la prospérité de notre quartier. Il est temps de faire un choix convenable; l'harmonie est nécessaire au conseil de la première municipalité, et pour cela, il faut que nous soyons représentés par des hommes qui soient animés du bien public, et non mus par leurs intérêts personnels.

UN ELECTEUR.

COMMERCIAL.

REVUE QUOTIDIENNE DU MARCHE.

Une assez forte stagnation causée par une suite de jours fériés qui se sont présentés dans le courant de la semaine dernière, nous ôte les moyens de pouvoir signaler des transactions importantes sur aucun article excepté le coton, qui a été sujet à d'assez fortes variations tant pour les prix, que pour les mutations de mains. Les arrivages se sont faits suivant la coutume, ainsi que pour cela la quantité est assez dépassé les besoins pour amener une diminution sensible dans nos cotes. Les prix sont restés à peu près les mêmes à de légères fluctuations près, malgré l'importance des ventes faites même dans la journée de vendredi et samedi. Dans ces deux jours il s'est traité des affaires majeures pour cet article, que nous évaluons d'après des données positives de 8,000 à 10,000 balles et dans les prix côtés précédemment, malgré cette forte quantité nous pouvons signaler qu'avait peu les prix devront éprouver une forte augmentation surtout si, comme nous le pensons, des demandes plus fortes nous sont adressées de New-York, Liverpool et autres places commerciales d'Europe ou du Nord.

Le tabac est encore sans changement; les détenteurs attendent toujours que les limites soient changées par les avis des ports extérieurs.

La farine continue à arriver avec activité, sans que les prix éprouvent des fluctuations qu'on puisse mentionner. Cet article a plutôt une tendance à la baisse qu'autrement, des ventes se sont faites de $6 75 c. à $7 25 c. sans que ces prix puissent se prendre pour gouverne.

Le whiskey est assez abondant et calme quant aux prix, les achats de cet article sont peu actifs.

Nous n'avons pas de changements sur les sucres, cet article éprouvera sans doute une variation prochaine.

Quoiqu'il paraisse y avoir plus d'activité dans l'exportation le fret reste encore calme, la grande quantité de navires sans emploi ne pourra que prolonger cet état de choses.

Les changes n'ont point varié.

NEW-YORK, 23 Mars.

Aucune changements importants n'ont eu lieu hier dans l'état du notre marché monétaire. Les actions de chemin de fer de Utica et de Shenectady ont éprouvé une hausse de 1 1/2 pour cent, et celles de la compagnie de Boston de 2 1/2 de, aux prix de mercredi.

Les ventes à la bourse des fonds n'ont pas été considérables mais les prix se sont bien soutenus.

21 mars.

Le marché de cotons n'est pas très actif. La farine est toujours [illegible] [illegible] [illegible]

Le mais est à la hausse; on pourrait obtenir [illegible] en qualité prime.

Marché de Liverpool, 7 février.

Trois mille balles ont été achetées aujourd'hui à nos dernières côtes. Les opérations ont été bornées à celles du commerce sur place; les spéculateurs n'ayant point fait d'achats. Les transactions qui se sont faites ont été principalement en cotons américains de 7 1/2 d. à 9 1/2 d.

Les ventes depuis vendredi dernier s'élevant à environ 19000 balles, parmi lesquelles 5000 ont été prises par la spéculation.

MARCHE DU HAVRE

9 Février 1839.

Extrait d'une lettre particulière.

Notre marché de coton continue très calme. Les transactions de la semaine passée ont été limitées à de faibles lots à des prix de 1 à 2 centimes plus bas que les avant dernières ventes. Cependant les détenteurs sont très fermes et comptent sur une reprise dans l'intérieur et par conséquent sur des demandes prochaines. On a importé ces derniers jours 10,000 balles.

MARSEILLES, 26 Janv.

Cotons—Les hauts prix auxquels sont tenus les Jumels et les Etats-Unis ont fait porter cette semaine les achats sur les sortes du Levant, dont les prix s'élèvent en raison de cette préférence. Il est naturel que les fabricants s'attachent aux sortes les moins chères, instruits par l'expérience, ils savent que la cherté des combustibles nuit toujours à la consommation de leurs produits.

PARIS, 8 février.

Il y a eu à la Bourse plus d'activité depuis quelques jours; mais elle a disparu à la clôture.

Les prix se sont fermés. Non soutenus, mais il s'est peu fait. Trois pour cent 78 f. 50; 5 pour cent 110 f. 55 c.; actions de la banque 2690 f., banque de Lafitte 5175; Belgique 5 pour cent 99 f.; 3 pour cent 66-15.

HAVRE, 7 Fév.—Le marché de coton a été très calme depuis quelques jours. Les prix sont restés les mêmes. Il s'est vendu 71 balles de Louisiane à 1 f. 10 cent et 33 autres balles de 1 f. 18; 100 tierçons riz de la Caroline à 31 f. 87 do. 81 f. 65.

MARSEILLES, 2 Fév.—950 sacs café Rio se sont vendus 9 1/2 c.

ANVERS, 5 Fév.—Il s'est vendu 800 sacs café Laguayra à de bons prix; 150 do. Brésil à 27 1/2 à 28; ainsi qu'à l'encan, 750 sacs Brésil, à 37 1-2 et 38; et à 59 1-2 la demi livre. Une vente de 390 caisses sucre blanc de la Havane s'est faite à 17 c.

BOURSE DE PARIS.

9 Février 1839.

Les affaires ont été assez animées et les cours de nos Fonds qui avaient ouvert un peu de faiblesse après l'ouverture, se sont ensuite raffermis; après la clôture l'impulsion était prononcée vers la hausse.

Les Chemins de fer de Versailles ont été cotés à des prix un peu plus élevés que ceux d'hier, mais sans affaires, elles ont été de même très calmes que les fonds étrangers.

Au comptant.—Comparativement aux derniers cours d'hier, il y a eu hausse de 10 c., sur les cinq pour cent et sur les trois pour cent de 10 fr. sur les Actions de la Banque et sur la Caisse hypothécaire, et de 1 f. 25 c. sur les Quatre Canaux avec prime. Les Obligations de la Ville et le chemin de fer de Strasbourg n'ont pas varié. Celui de Versailles, rive droite, a haussé de 7 fr. 50 c., celui de la rive gauche 5 fr. et celui de Charleroi 2 fr. 50. Celui de Paris est à la même baisse de 15 fr.

Fin du mois—Aussi comparativement aux derniers cours d'hier, le Trois pour cent a baissé de 5 c. et le Cinq pour 100 de 60. La route de Naples n'a pas varié. Les Trois pour 100 portugais a baissé de 1/2 et le Trois pour 100 belge a baissé de 50 c.

Après la Bourse à 4 heures, 78 fr. 47 c. 1/2 demandé; 55 c. offert.

Changes—Hambourg et Londres, comme hier. On demandait sur Amsterdam, à 57, 9/16, à courts jours, et 57 7/8 à trois mois.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0 j. 22 septembre 1838. 110 f. 25 20 1 0 25 35 40 45	
Trois 0/0 j. du 22 décembre 1838. 78 f 85 90 77 80 30 40 45 45	
Action de la Banque	2690
Obligations de la Ville	1165
4 canaux avec prime	1255
Caisse hypothécaire	770
Cinq 0/0 de l'Etat romain	99 7/8
Esp. dette active	19 1/4
Belgique Emp. 1831	99
Id—Banque (1835)	560
Emprunt (1838 3 0/0	66 30
—portugais, 3 0/0	
—d'Haiti	395
Emp. du Piémont	1065
Caisse Laffitte, coup. 1000	1045
coup. 5000	5175
Chemin de St. Germain	580
—Versailles rive droite	555
—Versailles, rive gauche	180
—Paris au Havre	625
—Paris à Orléans	480
—Strasbourg à Bâle	327 50
Mines de la Grand'Combe	1650
Houillière de la Chazotte	775
Asphalte de Seyssel	2700
Bitume de Polonceau	625
Bitume Dez-Maurel	480
Galvanisation du fer	380

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Michigan, Sturges, Liverpool, Fausley
Do. Lafayette (Fr.) Johsent, Havre, A. St. George
Do. Antioch, Wescott, Havre, L. Millaudon
De Star, Glover, Liverpool, do
Do. St. Léon, Wescott, Liverpool, G. Bucklin
Do. St. Cloud, Colborn, Liverpool, Adams & Whitall
Do. Sarah, Nacoduck, New York, Miller & Waters
Brick Caucasseau, Vass, New York, L. H. Gale
Do. Tecumseh, Pinkham, do, J. C. Jenkins
Do. Wellington, Churchill do, E. A. Bridge
Goëlette Mary Carver, Baker do, Chase & Dixey
Do. Water Witch, Arnoux, Vera-Cruz, A. Capdevielle & Co
De Gold Hunter (Tex) Neyes, Galveston, H. Humphries
Do. Austin, Sylvester, Boston, E. A. Bridge
Do. Exchange, Ellis, do., Kidder & Head
Do. Heroine, Frasier, Port au Prince, J. W. Zacharie & Co
Do. Constellation, Woodbury, Mobile, J. C. Jenkins
De Sun, Burrows, Mobile, Ashbridge & Jenkins
Do. Boston Packet, Kinckley, Cixes Point, Bettes & Jordan
Do. Robt Bruce, Carson, Savannah, J. C. Jenkins
Do. Fanco, Bray, Attakapas, Capitaine
Do. Warsaw, Benedict, do., do.
Steamer New York, Wricht, Galveston, Bogert & Wawthorn
Brick Birkby (Br), Johnston, Liverpool, J. Grimshaw
Navire Lenant, Bartlett, New York, L. H. Gale
Navire Canton, Riley, Havane, G. Bedford
Brick W. H. Folerman, Hunt, Charleston, J. Thayer & Co
Brick Zoroaster, Willaby, New York, R. & J. P. Whitney
Goel Renette, Hammond, St. Thomas, Capitaine
Goel Exchange, Ferri, Mobile, Ashbridge & Jenkins

ARRIVES.

Bateau de remorque Mohican, Heaton de la Balize, ayant mis en mer les bricks Whig, Daniel Kilby et Esther, et la barque Maho à l'ancre, a ramené les bricks Dos Amigos, Felucca, Barmen, goels. Randa, Driber et Mirror. A laissé la barre N. E. le 29 courant 9 p. m. pas de vaisseau en vu, un brick et quatre goels en rivière.

Bateau de remorque Shack, Thomas, des passes, ayant mis en mer la barque Mennon, brick Bordeaux Packet et Br., Brick John Johnston, a ramené les goels Emeline et Herald, a laissé la barre N. E. le 30, 8 p. m. pas de vaisseau en vu; les goels Stauch, Hudson, Urchin et le brick Empress, en rivière.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, des passes, ayant mis en mer le navire Elizabeth, Steiglitz et Platina; a ramené le navire Craton; A laissé la barre N. E. le 30 à 9 p. m. pas de vaisseau en vu; rien de nouveau dans la rivière.

Bateau de remorque Pacific, Martin des passes ayant mis en mer le navire Logoda, barque Niagara et la goel. Seminole, a ramené le navire Majestic. A laissé la passe N. E. le 29 courant à 4 p. m.; rien de nouveau.

Bateau de remorque Post Boy, Limbert, de la passe N. E. ayant mis en mer la barque anglaise William; a ramené les goels Sabina et Emblem. Il a laissé la barre le 30 à 8 a. m. rien de nouveau.

Goel. Herald (de Boston) Russel, Apalachicola.
Goel Emeline Robertson de Thomaston.
Goel Emblem Russell de la Havane
Goel Sabina, Moore, de Matanzas
Navire Canton, Whitney de Vera-Cruz
Navire Majestic, Mustard, de Liverpool.
Goel. Perseverance, Holbrook, de Mobile.
Goel. Robt. Woodruff, Gorham de Pensacola.
Goel. Vanda Fuller, de Tabasco.
Brick Dos Amigos (p) Zabala, de la Havane.
Brick Felucca Carmen (p) Pages de la Havane
Goel Mirror, Clarkson, de Newburry Port.
Goel Driver, Merrell de la Havane.
Steamer Seal, Willett de la Balize
Steamer Pekin, Speake, de Houma, (Bayou Terrebonne)
Steamer Rolney, Wrentmore de Lafourche
Steamer Bunker Hill, Powell, de Manchester.
Steamer Patrick Miller, Frisbee, de Memphie.
Steamer Columbia, Dunn, Fulton, (Ark.)
Steamer Velocipede, Dalmau, des Natchitoches.
Steamer Yazo, Lutham de William's Lauding.
Steamer Norma Haygood des Opelousas.
Steamer Diana, Carter de Louisville
Steamer New-York, Burge de Cincinnati.
Steamer Jno. Jay, Mason de Port Gibson.
Steamer Commodore, Bympton de Cincinnati.
Steamer Tche Chauvin des Natchitoches.
Steamer Paul Jones, Scott de Lafourche.
Steamer Formose, Robertson de Pittsburg.
Steamer Atimen Farrow, de Natchitoches.
Steamer Brillant, Hart de Bayou Sara.

MEMORANDA.

Steamer Commodore a rencontré l'Atalanta au bas du Fort Adams, ayant cassé son cylendre et autre parties de ses machines.

Liverpool Fév. 8 — Arrivés, Ship Europe, Marshall, New-York, (janv 19.) Constitution, Gidden; Mohawk, Thing et Partheon, Woodbury, de New-Orleans; Edmond Perkins, Ingersoll et Caledonia, Mason, de Savannah.

Pullhell, Fév. 7 — Ship Transit, Mayhew, de Savannah pour Liverpool, s'est échoué à Port Nahull, 12 milles de distance d'ici, ayant perdu sa mature; l'équipage s'est sauvé.

Liverpool, Fév. 9—Arrivés, Ship Cincinnati, Barstow, Natchez; ainsi que les ships Gones, Cochran et Georgiana, Brown, en vingt deux jours de Charleston, S. C. ship Norma, Wood, New-Orleans; ship Spring, Ololus, de St. Mark, Floridea.

☞ Le brick GEORGE KLOTZ, de Philadelphie, est maintenant en déchargement en face du poteau No. 12, Seconde Municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. JAS. D. DENEGRE,
1er avril 16, Douane.

☞ La goëlette DRIVER de la Havane est maintenant en déchargement au Pocayune tier. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises.
1er a JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

☞ Les consignataires par le navire Américain WILLIAM BADGER de Liverpool sont requis d'entrer leurs marchandises en douane et de les venir recevoir sur la Levée en face du chemin à coulisses.
H. & W. ANDERSON,
1er avril Consignataire.

☞ Le brick PASTORA, capitaine Farwell, pour la Havane, partira positivement ce soir à 5 heures. Les passagers sont priés de se trouver à bord à la dite heure. 1er avril

☞ La barque VALHALLA, capitaine Berry de Boston, est en déchargement en face du poteau No. 5, 3me municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.
WM. C. TOMPKINS & Co.
1er avril 91, rue de la Commune.

AMELIORATIONS.

A une assemblée de plusieurs votans du 2e et 4e. districts de la Première Municipalité, il a été pris en considération, 1o. Qu'il serait important pour les habitants de la Nouvelle-Orléans et pour tous ceux qui sont intéressés à voir renaître la prospérité publique, que le système d'améliorations qui a été abandonné depuis plus de deux ans, fut enfin développé comme il mérite de l'être.

2o. Que ce système d'améliorations, exigeant la participation de toutes les classes de la société, lui seul peut faire accorder des facilités à tout individu quelques soit sa profession et son avoir.

3o. Qu'une heureuse administration des intérêts de la ville et surtout l'application de ces intérêts, sont indispensables pour diminuer notre malaise financière, relever nos valeurs locales et donner l'aisance à nos familles.

4o. Que par les motifs qui précèdent, nous devons accorder nos votes aux citoyens qui par leurs antécédens leurs crédit et leurs propres intérêts nous sont un sûr garant qu'il sauront comprendre nos besoins et notre avenir.

5o. Que pénétrés de cette considération, qu'instruit par le passé, nous avons fixé notre choix sur les personnes dont les noms suivent, et nous engageons ceux de nos concitoyens qui ont à cœur la prospérité du pays, à nous seconder de tous leurs efforts.

Aldermen pour le Second District.
EDMOND J. FORSTALL,
CHARLES LESSEPS,
JOSEPH GUILLOT,
JEROME BAYON,
EDOUARD FORSTALL.

Aldermen pour le Quatrième District.
A. DUREL,
Fois. CORREJOLLES,
GALLIEN PREVAL.

1er avril

TROISIEME MUNICIPALITE, 3me. District.—En conséquence du refus de Mr. Guimbillot de servir comme alderman pour le 3me. District, Mr JOHN KILSHAW Jr., a consenti à la demande de plusieurs amis, de servir comme alderman, et ce l'est. 1er avril

A Messieurs les habitans de la côte.

Un nommé Longis avec lequel je me trouve en relation d'affaires assez désagréables, et ne pouvant à l'amiable obtenir de lui ses comptes définitifs, puisque le 19 courant je lui ai demandé par une lettre accompagnée des témoins, M. M. Boyer et Charpin, de la Nouvelle Orléans, auxquels il a fait réponse que ce serait son avocat qui aurait à me donner satisfaction dans le courant de 24 heures que je lui avait assigné; n'ayant point entendu parler de ce dernier depuis lors, je serai probablement obligé d'employer les moyens de rigueur des autorités afin de connaître le résultat des collections qu'il a faites pour mon compte à la côte depuis le 19 courant jusqu'au 27; et fortement indisposé de la violation de ses conventions avec moi, (et des calomnies qu'il a eu l'impudence de m'adresser, toutes mal fondées, sur lesquelles je me réserve, ainsi que son associé Camentel). En ce qu'il s'est présenté sans mon adhésion, et en opposition de mes volontes, chez mes cliens 14 ou 15 jours avant l'échéance des factures ou billets, que je lui avait remis, avec menace d'obliger tous ceux qui ne le payeraient pas à venir apporter leur argent chez lui, en ville, tandis que je suis convenu avec eux tous d'aller recevoir leurs domicile à la côte et pas avant fin ce mars qui doit 3 avril, d'ailleurs m'étant obligé à aller toucher chez eux, à la côte, s'il était dans le but de leur éviter d'avoir recours en ville, à des tiers, pour faire retirer leurs obligations.

J'avoue que je suis encore à me rendre compte quel est le motif qui a pu obliger mon collecteur à faire de telles démarches, si c'est la position difficile de ses affaires particulières, ou s'il avait pour but d'indisposer contre moi une grande partie des personnes avec lesquelles je suis en relation, pour sans doute, en tirer à son avantage parti; au résultat, peu m'importe, maintenant quelqu'en soient les motifs, le sieur Longis ayant tout fait dans l'intention de me nuire et voulant m'opposer à ce qu'il compromette d'avantage mes intérêts et ceux de mon Frère, je révoque à mon tour de suivre en entier les conditions que j'avais contractées avec lui, de lui laisser collecter pour mon compte à peu près pour $1400 à 1500 qu'il nous devait en février, en factures, billets sur divers habitans le long du fleuve, ou plus valeur d'une somme d'environ $7000 que je lui devais alors qui se trouve peut-être maintenant en grande partie soldée d'après toutes les sommes qu'il a continuellement reçues depuis trois mois, en sorte que la presque totalité des sommes qui sont maintenant à recevoir nous appartiendraient. A cet effet je mets formellement opposition dès aujourd'hui, entre les mains de tous ceux qui se trouveraient ne point encore avoir payé, je forme la même opposition entre les mains des tiers à la Nouvelle-Orléans qui agraient à ce sujet pouvus de fonds pour faire honneur aux engagemens de Messieurs les habitants; ces factures billets sont toutes faites en mon nom et payables à mon ordre, comme étant le seul qui a le droit de toucher le produit de toutes les marchandises qui nous appartenaient, vendues et livrées par moi à Messieurs les habitans.

J'ai l'honneur de leur réitérer qu'il sont autorisés par moi à ne payer qu'à leur domicile (et non à celui d'un nommé Longis, qui a laissé en passant ses adresses) et qu'en la présence des deux, c'est-à-dire Longis & Marchesseau, par ce moyen je serai sûr de pouvoir m'emparer de ma propriété parceque aussitôt sa sommé couverte, si elle ne l'est pas déjà, il sera forcé, ainsi que le dit notre traité, de me remettre de suite la plus valeur en facture à recevoir que je lui ai confié afin que je puisse en disposer à l'avenir selon ma volonté.

Par la même occasion j'avise Mr. Longis que voulant terminer avec lui à l'amiable, seulement que pour cette affaire d'intérêt, et pour ne point avoir de procès, je m'offre à être quand il voudra à sa disposition pour que nous recommencions ensemble cette collection et la poursuivre jusqu'à ce qu'il soit entièrement couvert de ce qui pourra lui être dû et promettant que si à notre retour la collecte n'avait pas balancé, ce dont je lui suis débiteur, la lui parfaire aussitôt notre arrivée en ville en échange de toutes les factures qui d'après cette dernière démarche n'auraient pas été payées, et dans cette circonstance afin de ne pas faire une longue course sans résultats avantageux, je propose à mon collecteur de donner à Messieurs les habitans, se trouvant dans ce dernier cas, jusqu'à la fin d'avril, par ce moyen nous les faciliterons et nous aurons plus de chance à un résultat favorable; et qu'on compter sur l'obligeance de mes cliens, j'ose d'avance les prier d'agréer mes sincères remerciments aux services que j'ai l'honneur de réclamer près d'eux.

J'avise toutes personnes à qui j'ai fait des livraisons et qui ne se trouvent pas dans la même cathégorie que celles chez lesquelles Mr. Longis se serait présenté de ne point avoir égard à cette opposition, ne proposant de me mettre en collection le 3 avril, je commencerai mes démarches par Plaquemines en descendant les deux bords du fleuve à la fois.

MARCHESSEAU Aîné.

Aux Editeurs de l'Abeille.

Messieurs

Voulez vous avoir la bonté d'annoncer dans votre journal, que mes nouvelles occupations ne me permettant pas de donner aux affaires de la Municipalité No. 3, tout le temps qu'elles exigent, je ne suis pas candidat pour en représenter le troisième district, et ne pourrais, si j'étais élu, accepter cette nouvelle marque de confiance des habitans de ce district, et pour laquelle je leur offre mes sincères remerciements.

Nlle-Orléans, 28 Mars 1839

L. U. GAIENNIE.

☞ Ticket indépendant des aldermen pour le premier district de la première municipalité:
C. A. LUZEMBERG,
PHILIP LAFONTA,
SOLOMON HIGH,
A. D. CROSSMAN,
SAMUEL LOCKE,
ANTHONY RASCH,
FREDERICK DURRIVE.

Le ticket ci-dessus est soumis aux votans comme étant celui qui est le plus propre à assurer les intérêts et le bonheur de ce district.

1er avril PLUSIEURS VOTANS.

☞ Le ticket suivant sera soutenu à l'élection prochaine par un grand nombre de votants du troisième district de la première municipalité.
NORBERT VIGNIE,
CHS. FORSTALL,
FELIX LEFEBVRE,
CHS. GUESNARD,
JUSTIN DUREL,
M. CRUZAT. 1er avril

☞ Aldermen pour le premier district première municipalité:
G. B. DUNCAN,
ED. DUPLESSIS,
H. DUFFILHO,
E. D. CROSSMAN,
JOHN DUNCAN,
P. LAFONTA. 1er avril

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu, par un grand nombre de votants, à l'élection des aldermen du 2d. district de la 1ère Municipalité:
E. J. FORSTALL,
L. E. FORSTALL,
J. GUILLOT,
CHARLES LESSEPS,
ROBERT PREAUX. 29 mars

Nouvelle-Orléans, le 28 mars, 1839.

Aux éditeurs de L'Abeille

Messieurs permettez-moi d'annoncer dans votre estimable journal, aux votants du premier district de la première municipalité, que je ne suis point candidat pour alderman, à l'élection prochaine.

Je suis respectueusement

29m H. J. LYND.

☞ Mr. P. DUBERTRAND, sera soutenu par plusieurs votans de la Première Municipalité, comme alderman du second district.

☞ Mr. CHS FORSTALL sera soutenu comme candidat à la place d'alderman du 3ème district de la première municipalité par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

☞ Mr. J. P. Tacou nous prie d'annoncer qu'il n'est pas candidat pour la direction de la Compagnie du Théâtre d'Orléans. 28 m

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Pour divers motifs dont il est inutile de vous entretenir, je ne puis aspirer à ma réélection de directeur de la compagnie du Théâtre d'Orléans. Ayez donc, je vous prie, la bonté de faire disparaître mon nom du ticket où il se trouve, et vous obligerez

Votre très-humble serviteur,

28 mars JOS. BARTHET.

Nouvelle-Orléans, 26 Mars 1839.

Aux Editeurs de l'Abeille.

Messieurs—Permettez-moi d'annoncer dans votre journal aux votants du premier district de la Première Municipalité, que je ne suis point candidat pour alderman, à l'élection prochaine.

Je suis respectueusement, &c.

27m GEO. K. ROGERS.

☞ Premier District de la 1re. Municipalité.—Mr Philippe Lafonta, Créole de la Nouvelle-Orléans, généralement connus a consenti à servir comme alderman, si en l'élit. La popularité bien méritée dont il jouit, lui assurera le support d'un

27 mars GRAND NOMBRE DE VOTANS.

☞ Le ticket suivant sera soutenu à l'élection des directeurs de la compagnie du Théâtre d'Orleans qui aura lieu lundi prochain.
JOHN DAVIS,
F. PESCHIER,
EDW. FORSTALL,
F. B. LEBEAU.

M. l'Editeur.—Ayant la bonté d'annoncer dans votre journal que je ne sais point candidat pour représenter le 1er. district de la 1ère. municipalité à l'élection prochaine des aldermen, mes affaires nécessitant mon absence de la ville pendant plusieurs mois.

26m G. P. MANOUVRIER.

Mr. l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre journal que Mr. GABRIEL MONTAMAT, à la sollicitation d'un grand nombre de votans du 1er. district de la 3ème municipalité, a consenti à être candidat à la prochaine élection des aldermen.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez publier les tickets suivants qui seront soutenus à l'élection prochaine des

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Aldermen.

1er. District. B. BEAUREGARD, S. BLOSSMAN.
2nd. District. JOHN CULBERTSON, GEO. Y. BRIGHT.
3me. District. L. U. GAIENNIE.
4me. District. F. TURPIN.

A l'Editeur de l'Abeille

Monsieur—Veuillez annoncer Mr. H. J. LYND, comme candidat à la place d'alderman du 1er. district de la première municipalité et qu'il sera soutenu par un grand nombre de votans. 29 m

Les personnes suivantes seront soutenues à la prochaine élection d'aldermen par un grand nombre de votans dans les 1er. 2nd et 3me. districts de la 3me. Municipalité.

GABRIEL MONTAMAT, } Pour le 1er dist.
S. BLOSSMAN.
SAM. S. RELF, } Pour le 2d. district.
G. Y. BRIGHT,
WM. DEBUYS, } Pour le 3e district.
P. RAPP.

☞ Les personnes suivantes seront soutenues comme aldermen du 4me district de la 1ère municipalité à l'élection prochaine.
F. CORREJOLLES,
G. PREVAL,
P. MARSOUDET. 20 mars

TICKET DES AMELIORATIONS.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre des votans du second district de la première municipalité, à l'élection prochaine des Aldermen.
EDMOND J. FORSTALL,
CHARLES LESSEPS,
JOSEPH GUILLOT,
J. BAYON,
EDOUARD FORSTALL. 19m

Monsieur l'Editeur,

Ayez la bonté d'annoncer que les personnes suivantes seront soutenues comme candidats pour représenter le 1er district dans le conseil de la 1ère municipalité, et qu'ils seront soutenus par un grand nombre de votants.
A. ARMITAGE,
JOS. M. KENNEDY,
DR. LUZEMBERG,
AY. RASCH,
EDWARD DUPLESSIS,
GREER B. DUNCAN.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre de votants à l'élection des aldermen du 3ème district de la 1ère municipalité.
M. CRUZAT,
F. LEFEBVRE,
JUSTIN DUREL,
F. LAMBERT,
N. VIGNIE,
C. GUESNARD. 19 mars

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer dans votre appréciable gazette, que les personnes suivantes seront soutenues à la prochaine élection d'aldermen, pour représenter le 5me. district de la 1ère. Municipalité, par un grand nombre de votans.
FREDERIC BUISSON,
HENRY COLSON,
ANTHONY FERNANDEZ.

Monsieur l'Editeur,

Ayez la complaisance d'annoncer dans votre journal, que les personnes mentionnées ci-dessous, seront soutenues comme aldermen du 3me. district de la 1re. Municipalité, à l'élection prochaine.
M. CRUZAT,
JUSTIN DUREL,
FRANCOIS LAMBERT,
NORBERT VIGNIE,
Dr. THOMAS,
FELIX LEFEBVRE.
PLUSIEURS VOTANS.

(Communiqué.)

Seront soutenus à la prochaine élection, comme Aldermen du 5me. district
F. BUISSON,
H. COLSON,
L. BURGI,
18 m Par un grand nombre de Votans.

Les personnes dont les noms suivent seront supportées comme Aldermen par un grand nombre de votans du second district de la première municipalité.
Z. COLSON,
F. DUPATY,
N. GURLIE,
A. W. PICHOT,
F. GUILLOT. 18 m

Mr. l'Editeur,

Veuillez annoncer que le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre de votans à l'élection des aldermen du 2nd district de la 1ère. Municipalité.
MM. A. W. PICHOT,
N. GURLIE,
E. FORSTALL,
Z. COLSON,
T. DUPATY. 16 mars

Aux éditeurs de l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

AYEZ la bonté d'annoncer dans votre journal, que les personnes suivantes seront soutenues à la prochaine élection pour les aldermen du 5ème. district de la 1ère. municipalité:

MM. ANDRE D. DORIOCOURT,
HENRY COLLSON,
BARTHELEMI FLEYTAS.

Une majorité des votants du 5ème. district. 15m

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que les personnes suivantes seront soutenues par un grand nombre de votans indépendants, comme aldermen du 5me. district de la Première Municipalité à la prochaine élection.
H. COLSON,
FRED. BUISSON,
BARTHELEMY FLEITAS.
18 m Un grand nombre de Votans.

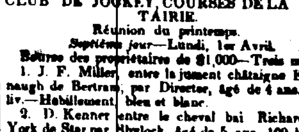

CLUB DE JOCKEY, COURSES DE LA METAIRIE.

Réunion du printemps.

Septième jour—Lundi, 1er Avril.

Bourse des propriétaires de $1,000—Trois milles.

1. J. F. Miller, entre la jument châtaigne Kavenaugh de Bertram, par Director, âgé de 4 ans. 100 liv.—Habillement, bleu et blanc.

2. D. Kenner entre le cheval bai Richard, of York de Star par Shylock, âgé de 5 ans. 100 livres. Habillement, rouge et noir.

3. J. S. Garison entre le cheval bai Cippus, âgé de 4 ans, par Industry de Marc Anthony. 118 livres. Habillement, rouge et rouge.

La course commencera à 2 heures, en conséquence des élections du Conseil.

RICHARD ADAMS, } propriétaires.
JAMES J. GARRISON,

COMPAGNIE DU CHEMIN-A-COULISSES ENTRE LA N.-ORLEANS ET NASHVILLE.

A une assemblée spéciale des directeurs de cette compagnie, tenue le 29ème jour de mars 1839, les résolutions suivantes furent adoptées:

Résolu, Qu'un comité d'un membre soit nommé pour obtenir le consentement des actionnaires, ayant beaucoup d'actions à distribuer celles qui s'élèveront audessus de cent. Sur quoi le Président nomma Mr. Haffman, pour le dit comité.

Résolu, Que le document suivant d'un document qui sera présenté aux actionnaires pour leurs signatures, soit adopté par le comité:

Nous, les soussignés, propriétaires de plus de cent actions dans la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Nashville, autorisons par ces présentes et donnons pouvoir au président de la dite compagnie, de transférer pour nous, et en notre nom, toutes les actions audessus de 100, qui sont portées à notre nom, et que le montant d'une piastre sur chaque action, payée par nous sur icelles soit ajouté comme paiement sur les actions que nous retenons.

Résolu Que l'acte d'incorporation de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville,—l'invitation qu'elle fait aux Etats voisins de devenir partie dans cette entreprise, la souscription d'un demi million par cette ville, et le prêt d'un montant aussi élevé par l'Etat, sont autant de garanties de la continuation de ce travail; et que l'abandon de cette entreprise serait un aveu du manque d'énergie et de ressources de cet Etat et de ses habitans.

Résolu que la participation de nos concitoyens à une souscription aux actions de cette compagnie, et qu'un paiement de cinq piastres sur chaque action assurerait l'achèvement du chemin jusqu'aux bancs de Tangipao et garantirait un remboursement sur les dépenses.

Résolu que l'état présent de la compagnie requiert toute l'énergie du président et des directeurs et qu'ils croient de leur devoir d'en appeler à leurs concitoyens généralement, afin de prévenir par leurs secours tout retard qui pourrait entraver la marche des ouvrages.

Résolu, que trois comités soient nommés consistant en trois membres du bureau, un pour chacune des trois municipalités, pour mettre à effet la distribution des actions telle que résolue par ce bureau, et que les dits comités aient le pouvoir d'employer cette assistance qu'ils jugeront nécessaire pour l'accomplissement de cet objet. Le Président nomma alors les personnes suivantes pour former lesdits comités:

Première Municipalité.
H. AUGUSTIN, Esq.
J. DAVIS, Esq.
H. DUFILHO, Esq.

Seconde Municipalité.
C. WOODROOFF,
J. BERRY,
G. A. WAGGAMAN,
W. CHRISTY.

Troisième Municipalité,
M. W. HOFFMAN,
W. F. C. DUPLESSIS,
J. H. CALDWELL.

Résolu qu'un comité composé de quatre membres soit nommé pour préparer une adresse et un exposé de la situation de la dite compagnie, qui seront soumis au public, et que le dit comité soit chargé de le faire imprimer et distribuer: sur quoi le Président nomma MM. Woodroof, D. Augustin, W. Christy et G. A. Waggaman, Esq pour former le dit comité.

1er Avril—3

ETAT DE LA LOUISIANE

Cité de la Nouvelle-Orléans.

Cour du Commerce de la Nouvelle Orléans.

Présent l'Honorable CHARLES WATTS.

Jeudi, 28 mars 1839.

La cour ayant aujourd'hui commencé ses séances sous l'autorité de l'acte de la législature établissant la dite chambre du sénat, à la maison d'Etat qui a été choisi par ledit juge comme étant le lieu le plus convenable dans cette cité pour tenir les séances de ladite cour, il est ordonné par le juge de ladite cour d'entrer sur ses minutes:

L'acte de la législature approuvé le 14 mars 1839, pour établir une cour commerciale à la Nlle. Orléans, et publié dans le Journal officiel du 23 mars 1839 ainsi que la commission du juge de ladite cour, et le certificat qu'il a prêté le serment exigé par la loi.

Et aussi le warrant par lequel ledit juge a nommé Edward Gardère greffier de ladite cour et le certificat de son serment.

Et ledit Edward Gardere ayant présenté John Edward Holland comme son député, ledit John Edward Holland s'est engagé de conformité.

Et ledit juge ayant nommé Robert Swaim, crieur de ladite cour, ledit Robert Swaim a été assermenté comme tel.

Ledit juge juge a aussi ordonné qu'une copie certifiée de la description du sceau, faite par lui, pour ladite cour soit enregistrée.

Ordonné qu'un venire soit adressé au shériff lui enjoignant de tirer et appeler un jury conformément à la loi, et que ledit jury soit sommé d'être présent en cour le lundi 15 avril 1839.

Et ledit juge ayant adopté les règles ci-après comme étant celles qui seront suivies dans ladite cour, ordonne que les extraits de la procédure de ce jour qu'seront jugés nécessaires pour l'information du public soient publiés dans la gazette d'Etat et dans l'Abeille de la Nlle. Orléans, trois fois en anglais et en français.

Demain étant le Vendredi-saint, la cour s'ajourne à samedi le 30 courant, à 9 heures

REGLES DE LA COUR.

Ordonné, que par le présent, cette cour adopte les règles en force dans la cour du premier district judiciaire, avec les modifications suivantes

1o. La cour siégera par termes d'un mois, savoir, la semaine qui suivra le premier, le second, le troisième et le quatrième lundi de chaque mois.

S'il se trouve un cinquième lundi dans un mois, la semaine qui suivra le cinquième lundi sera réservée, et les interlocutoires et autres matières de nature à être fixées de plus, régulièrement de ladite cour, pourront être ajournés à cette semaine intercalaire, où des causes spéciales pourront être fixées pour être entendues ou donnant avis préalable.

2o. Les heures habituelles d'affaires de la Cour seront de neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi. De neuf heures à dix du matin la cour recevra les motions de cour savoir, les motions qui ne requièrent pas le témoins, entendre les exceptions, confirmer des jugemens par defaut et les motions ex-parte.

Trois jours d'avis pour les motions ou auditions (excepté dans des cas spéciaux où un bref délai est accordé) seront donnés, un jour inclus et un jour exclus, jusqu'au jeudi, ou mercredi pour samedi suit de bons avis.

De la même manière le samedi, après dix heures est fixé pour le jugement des motions contradictoires ou voir, celles dans lesquelles l'on requiert des témoins et qui auront la préférence ce jour là. Ou des individus emprisonnés.

3o. Dans les cas de dix heures est l'heure fixée pour tout apparution. Une demi-heure leur est allouée pour leur comparution et les causes seront prises en considération de préférence à toutes autres.

4o. Lundi est le jour fixé pour distribuer les causes, lesquelles seront appelées une demi-heure avant l'ouverture de la cour suprême.

REGLEMENS TEMPORAIRES.

1o. Dans les cas de transfer de causes à cette cour de toutes autres cours à moins qu'il ne soit constant que le transfer a été fait sur une motion contradictoire le greffier donnera avis du transfer à la partie.

2o. Quand une motion aura été faite pour transférer une cause d'une autre cour à cette cour, le greffier sur l'information qu'il en aura reçue, adressera au greffier de la cour de laquelle le transfer doit être fait et en obtiendra le record, en donnant un reçu.

3o. Pendant le mois d'avril 1839, des parties pourront donner ordre au greffier de fixer leurs causes devant le cour, qui sont en décision, en donnant trois jours d'avis des parties adverses.

29 m—3 EDWARD GARDERE, greffier.

L'ASSEMBLEE mensuelle des membres de la Chambre du Commerce de la Nouvelle-Orléans sera tenue ce soir à 9 heures.

☞ Les membres sont informés que Mesrs. GONON et MONTROSE assisteront à l'assemblée.

Comité d'Arbitration pour le mois d'Avril.
J. B. Hullin, A. Hodge. jr.
J. N. Hawthorn, S. Hermann, jr.
H. W. Hill, G. O. Hall,
Wm. Holmes. 1er avril

PHRENOLOGIE.—Le docteur Collyier fera ce soir, à 7 heures et demi une lecture publique sur la pluralité des facultés intellectuelles, à l'Eglise Presbytérienne, quarré de Lafayette. Le public est prié d'y assister. Il ne sera rien payé pour y être admis. 1er avril

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de Willoz & Grosjean, ils profitent de cette occasion pour informer le public et leurs amis qu'ils ont acheté le magasin de meuble de Messrs J. W. Meeks & Co. rue de Chartres No. 23, entre Douane et Canal, où ils auront constamment un assortiment complet de tout ce qu'il y aura de plus nouveau et de mieux fait.

1er avril—1m A. WILLOZ & GROSJEAN.

AVIS—Le soussigné étant obligé de quitter le magasin qu'il occupe, à la fin de ce mois, il profite de cette occasion pour aller faire sa pacotille au Nord, prie les personnes à qui il peut devoir, de vouloir lui présenter leurs comptes pour être payés, et les billets souscrit par d'eux à cette époque. Les marchandises qui lui restent seront vendues à bas prix.

1er avril—3 F. CASTAING, 166, Chartres.

A LOUER pour cause de départ—Une loge des secondes situées au théâtre d'Orléans. [illegible] S'adresser au bureau de cette feuille. 1er—3

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 2 Avril.

LE BOURGEOIS DE GAND

Drame en 5 actes par Hippolyte Romand.

LES DEUX BORGNES,

Folie vaudeville en 1 acte.

☞ Le spectacle commencera à 6 heures 3/4.

SALLE ST.-LOUIS.

Soirée Musicale de Mme. GUIRAUD.

LUNDI, 1er. Avril, à 7 heures précises.

PROGRAMME

(PREMIERE PARTIE.)

No. 1.—Fantaisie pour piano et violon sur des motifs de Guillaume Tell, exécutée par Mme. Guiraud et Mr. Miaulan .... Bériot et Osborne.

No. 2.—Air varié pour le violon, exécuté sur le trombonne, par Mr. Cioffi .... Bériot.

No. 3.—Air chanté par Mr. Santini .... Donizetti.

No. 4.—Fantaisie pour la clarinette, exécutée par Mr. Kroll .... Berr

No. 5.—Variations pour le piano, exécutées par Mme Guiraud .... Moscheles.

(DEUXIEME PARTIE.)

No. 1.—Solo de haut-bois, exécuté par Mr. Vallière .... Vallière.

No. 2.—Duo de Maometto 1o. chanté par MM. Varney et Santini .... Guiraud.

No. 3.—Air varié pour le violon, exécuté par Mr. Miaulan .... Meyseder.

No. 4.—Una voce poco fa, exécuté sur le trombonne par Mr. Cioffi .... Rossini.

No. 5.—Grande fantaisie de Thalberg, sur des airs russes, exécutée par Mme. Guiraud .... Thalberg.

☞ On trouve des billets chez MM. E. Johns & Co., Brocard & Norès, Braslé & Lesseps, Alfred Moret, Casey, et le soir même à la Salle St.-Louis.

Prix $1 50

1er avril

Salle d'Orléans.

BAL DU PRINTEMS.

Les jeunes Louisianais ayant organisé un BAL d'enfans et de grandes personnes au Bénéfice de Mr. Deveti, ont l'honneur d'annoncer au public que lundi, 1er. avril prochain, il sera donné à la Salle d'Orléans.

UN GRAND BAL D'ENFANS ET DE GRANDES PERSONNES.

PARE ET A CARACTERE.

Prix d'entrée pour les grandes personnes $1
Dito. pour les enfans .... 50c.

Les jeunes Louisianais osent espérer que les dames ainsi que les messieurs de la Nelle. Orléans voudront bien honorer cette soirée de leur présence.

REGLEMENS POUR LE BAL.

Art. 1er. Le bal d'enfans commencera à 6 heures et finira à 10.

Art. 2d. On jouera alternativement deux contredanses et une walse, les autres danses seront laissées à la discrétion de M. Deveti et du comité chargé de l'orchestre.

Art. 3me. Aussitôt le bal d'enfans fini, il commencera pour les grandes personnes, et dès ce moment aucun domestique ne pourra rester dans l'enceinte de la salle de bal.

Art. 4me. Des rafraichissemens et des glaces seront passés aux Dames pendant le cours du bal.

Art. 5me. Toute personne entrant au bal sera tenue de prendre son billet au bureau.

Art. 6me. Il ne sera permis à aucune personne d'entrer dans la salle de bal avec une canne.

Comité des rafraichissemens.
N. Lazarreti, Président.
A. Baudier, } Secrétaires.
W. Brusslean,
E. Miston,
C. Granpré,
W. Hébrard.

Comité de l'ordre.
T. E. M., Directeur.
J. C. Hilton,
H. McIlvain,
John McClelland,
James McClelland,
A. Morel,
H. Durel.

Comité de Musique.
J. Galliard,
J. Sheldon,
G. Perraux,
F. Roumage,
P. Lartigue.

Comité de la danse des petits enfants.
V. Wiltz Jr,
Alph. Rabain,
Eug. Staes 27 m

BOISSY D'ANGLAS

A la Convention nationale par VINCHON.

Scène de la Révolution Française.

Journée du 1er. Prairial, an III, (20 Mai 1795.)

CETTE belle et vaste composition retrace une des scènes les plus dramatiques de la révolution française, le moment où le président *Boissy d'Anglas* salue la tête du député *Féraud* qui lui est présentée au bout d'une pique, au milieu d'une émeute populaire.

Ce chef d'œuvre qui a obtenu en France un succès d'enthousiasme est exhibé dans une construction élevée à cet effet, sur les terrains de l'an ienne prison, derrière l'hôtel de ville, l'entrée par la rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, où il se voit depuis 9 heures du matin jusqu'à 5.

Prix d'entrée—50 cents, enfans moitié; abonnement pour la saison $3. 2 fév—3m

N. S. Les Vendredis et Samedis de chaque semaine sont réservés aux personnes de couleur, jusqu'à la clôture de l'exhibition, qui aura lieu prochainement.

INSTITUTION DIRIGE PAR Mr. LARROCHE,

Bachelier-ès lettres.

A la Nouvelle-Orléans, rue du Quartier No. 1.

Livré depuis plusieurs années à l'instruction de la jeunesse, Mr. Larroche s'est familiarisé avec les méthodes les plus simples et les plus propres à accélérer les progrès des élèves qui lui sont confiés.

Par son mode d'enseignement, sanctionné par une longue expérience, il est parvenu à former de très bons élèves, ce qu'il peut prouver par de nombreux témoignages.

C'est donc avec confiance qu'il se présente aux pères de famille, comme successeur de Messieurs Goyneau & Segassie. Il occupera le même local, trop connu, pour entrer dans de plus amples détails. Il s'attachera à faire observer aux élèves, tous les devoirs de la religion; il accompagnera les internes aux offices, les jeudis et les dimanches; en un mot tous ses efforts tendront à justifier cette confiance qu'il réclame des pères de famille.

Les différentes branches de l'instruction sont
Lecture,
Ecriture,
Français,
Anglais,
Latin,
Arithmétique, géométrie,
Tenue des livres en partie double.

Il n'y aura aucun changement dans le prix des classes.

Madame Larroche aura pour les enfants toute la sollicitude d'une mère. 1er avril—2

MM. GOYNEAU & SEGASSIE ont l'honneur d'informer respectueusement les pères de famille et le public en général, qu'ils ont cédé leur établissement à M. Larroche. Heureux de pouvoir donner aux parents une preuve de leur reconnaissance, en leur laissant pour successeur, un professeur qui par son zèle, sa longue expérience dans la carrière de l'instruction publique, méritera la confiance et l'estime de ceux qui lui confieront l'éducation de leurs enfants. Vivement pénétrés des marques de bienveillance, dont ils ont été comblés pendant nombre d'années, les honorer MM. Goyneau et Segassie les prévient d'en agréer leurs bien sincères et bien vifs remerciements.

Nous prions nos créanciers de présenter immédiatement leurs comptes et nos débiteurs de venir nous solder. 1er a—8

A VENDRE—Une jolie maison neuve de quatre appartements, galerie de six pieds, avec un cabinet à chaque bout, le tout briqueté entre poteaux, cuisine et trois chambres à domestiques, bâtie sur un terrain de trente pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, entre Morales et Bons Enfans, mesure française. S'adresser à M. A. Meynier au bureau de cette feuille. 1er av

A LOUER—Trois MAISONS neuves en briques à trois étages, situées à l'encoignure des Rues Victoria et Marigny, élégamment finies, et pourvues de cheminées en marbre, grilles, et de toutes les commodités désirables. Les cours qui sont spacieuses ont hydrants, citernes, écuries et remises, et une allée de dégagement sur le derrière, destiné exclusivement à l'usage des dites maisons. Ces maisons sont bien calculées pour les climats chauds, et ne le cèdent à aucune de cette ville, pour la salubrité de leur position, et sous le rapport de la fraicheur et de la ventilation.

AUSSI:

Deux jolies MAISONS basses rue Casacalvo, entre les rues Montegut et Clouet, ayant des appartemens propres, vastes et bien aérés, chacune des maisons ayant 42 pieds de face, avec cour et banquettes pavées en briques et cutourages en parfait état. Loyer modéré.

S'adresser à D. G. BORDUZAT, 15, rue St. Louis.

1er a—5 ou à A. QUERTIER, 26, do

GRILLES DECUISINE patentées, de Pierce—Les citoyens de la Nouvelle-Orléans sont respectueusement informés que le soussigné est prêt à recevoir des ordres pour les grilles ci-dessus. Ces grilles sont garanties convenir de toute manière, et s'ils ne conviennent pas on les reprendra sans aucun frais au propriétaire. Les ordres adressés au soussigné et déposés chez M. King & Meek, Verandah, avec l'adresse des personnes, seront remplis.

GEORGE PIERCE, Agent.

Le soussigné réfère ceux qui désireront en faire l'essai, aux personnes suivantes, qui en font usage depuis un an:

MM. Charles Harrod, Col. W. Christie,
Sam J. Peters, Benj. Story,
G. R. Stringer, Henry Lockett, Esq.
William Brand, W. A. Gasquet,
J. W. Breedlove, Peter Conrey,
J. H. Leverich, S. H. Buckner.

1er av—10

$50 DE RECOMPENSE—Partie marronne de chez le soussigné, le 10 courant, sa négresse PAULINE, âgée d'environ 35 ans, joues creuses, mauvaises dents, d'une taille moyenne, maigre, bien connue comme ayant appartenu à feu Mr. Marot. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera et la ramènera à

J. ALBERE.

1er avril—5 No. 26, rue St-Louis.

A VENDRE pour cause de départ—Une maison basse de quatre appartements, située rue St. Louis, près Dauphine sur un terrain de 30 pieds de face sur 120 de profondeur.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans en billets bien endossés et hypothèque. S'adresser à Didion courtier. 1er a

A VENDRE—200 paniers Vin de Champagne de qualité supérieure, marque de l'Etoile, reçus par le Rubicon.—200 caisses vin vieille eau-de-vie de Cognac supérieure, importée en caisses de 12 bouteilles. Vin de Bourgogne en caisses, des premiers crus. Quelques services de porcelaine blanche pour petits ménages, par L. BARTHE.

1er av Encoignure Bourbon et St-Pierre.

EAU DE VIE française—5 pipes cognac de 1835, 4 demi do de 1807, 4 do champagne do de 1820, 70 do de J. J. Dupaty, dénie preuve en débarquement de la barque Indiana, à vendre par J. ALBERT.

1er a 26, St. Louis

PEINTURES—350 barillets peintures, consistant en blanc de plomb, rouge vénitien, ocre jaune, brun espagnol, et peinture noire à l'huile, en débarquement du navire Gaston et du brick Palmer, des manufactures de Lewis et Co, de Philadelphie, et à vendre par JARVIS & ANDREWS,

1er a enc. Commune et Tchoupitoulas.

DISTILLATEUR DEMANDE.

ON a besoin d'une personne qui entende la distillation du rum. S'adresser par lettre à la boîte 69 au bureau de la poste. Il est inutile de se présenter, si l'on n'a pas de bonnes recommandations de capacité et de caractère. 1er a

AVIS—Messrs. J. Withers, Chase, J. G. Nerder, Sen consignataires de marchandises par le navire Zotoff du Havre sont priés de passer au bureau du soussigné et recevoir leurs marchandises.

28 m L. H. GALE, 98, Commune.

UNE dame qui professe depuis plusieurs années dans ce pays, désirerait trouver une place dans une famille pour élever des jeunes personnes. S'adresser au bureau de l'Abeille, à l'encoignure des rues Conti et Chartres, No. 171.

FOIN—[illegible] balles de foin du nord, à vendre par 1er a SMALL & BROWN [illegible]

POUR GALVESTON ET VELASCO, (Texas).

Paquebot régulier pour Samedi, 6 avril, à 10 heures A. M.—Le superbe navire à vapeur à basse pression, NEW-YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement comme ci-dessus.

Ce batiment n'a qu'un an de service, est doublé et chevillé en cuivre et a de beaux emménagemens pour les passagers de chambre et d'entrepont.

Un bateau-à-vapeur sera toujours prêt à l'arrivée du New-York à Galveston et transportera le fret et les passagers à Houston.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti, ou à

BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

☞ Le fret ainsi que le passage devront être payés en billets des banques de la Cité. On ne recevra point de fret le jour du départ. 1er avril

POUR VICKSBURG, grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur CLAIBORNE, capitaine J. Barnett est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci dessus et partira mardi, 2 avril, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue du Commerce ou à

1er a SMITH & VOORHEES.

POUR LOUISVILLE et CINCINNATI—Le beau bateau à vapeur DIANA, capt. Carter, partira positivement de la Levée, au bas de la rue Poydras, Mardi matin, 2 avril, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens. S'adresser à bord, ou à

LAWRENCE & LEGENDRE,

1er a 28 et 29 Nlle-Levée.

POUR LES OPELOUSSAS.—Le beau bateau-à-vapeur SEMAPHORE, capitaine Clark, arrivera à ce port, mercredi, le 3 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 1er av

POUR NATCHITOCHES, ALEXANDRIE et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur paquebot régulier TICHE, capitaine J. Chauvin partira pour les ports ci-dessus mercredi prochain, 3 avril, à 5 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti, ou à

GOURDAIN & BENIT,

1er avril 13, rue Conti.

POUR SHREVEPORT & FULTON, Rivière Rouge—Le beau bateau à vapeur FORMOSA, capitaine Sidney Robertson, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, jeudi le 4 courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à

PIERCE, SHANNON & BROTHER,

1er avril 57, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Le bateau à vapeur VANDALIA, capitaine Dunst ayant une grande partie de son chargement engagée et allant à bord partira mercredi prochain. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bas de la rue Gravier ou GODFREY, LAWRIE & SMALL,

1er a 28, Vieille Levée.

POUR ST.-LOUIS, Alton et Beardstown, rivière des Illinois—Le beau bateau-à-vapeur TUSKINA, capitaine H. Bascarn, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et partira positivement mardi matin, 2 avril, à 10 heures A. M. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, premier quai, au bas de la rue Poydras, ou à

1er av B. H. McGILL, 114, Tchoupitoulas.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le bateau à vapeur TARQUIN, capitaine McClincork, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, lundi prochain, 1er. avril, à 10 heures A. M. Pour passage seulement, s'adresser à bord au bas de la rue de la Commune ou à

29m ADAMS & HARTWELL 36 Poydras.

A VENDRE.

La goëlette WILLIAMS FRANCIS bâtie à Baltimore du port de 83 tonneaux doublée et chevillée en cuivre, telle qu'elle se maintenant avec un bel agrès et prête à être exporté. Les conditions seront connues au moment de la vente. 1er a—1

LIGNE entre Apalachicola et la Nouvelle Orléans.—Pour APALACHICOLA, premier batiment.—La belle Goëlette TALMA doublée et chevillée en cuivre, capt. Barreuth, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. S'adresser à

1er a J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette familière, VICTOR, capitaine Gould, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au nouveau bassin, ou à J. H. ASHBRIDGE,

1er av 65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—La goëlette fine voilière CONVOY, capitaine Avery, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira dans une semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE,

1er av 65, Commune.

POUR BALTIMORE.—Ligne régulière.—Devant partir aujourd'hui.—Le brick CATHERINE, capitaine Kerper, a besoin de 50 barils de fret pour compléter sa cargaison et partira ce soir. Pour fret ou passage, s'adresser à

1er avril GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands premier bâtiment.—Le brick WASHINGTON, capitaine Thompson, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

1er avril JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR PHILADELPHIE—Ligne entre la Louisiane et la Pensylvanie—Le navire paquebot A. L. ITALY, capitaine James Miller, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face du poteau no. 7, 3me municipalité ou à

N. F. COMLY & Co. 97, Camp.

On avance les frais sur les marchandises qui sont mises à bord quand on le désire. 1er a

POUR NEW-YORK—Passage seulement, le brick J. PALMER, capt. Marsham, ayant toute sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle, ou à

1er a JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR GALVESTON.—Passage seulement.—Le sloop fin marcheur, HARRIET capitaine Hines ayant tout son chargement engagé partira pour le port ci-dessus samedi prochain. Pour passage, s'adresser à bord, ou à

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co.,

1er avril 36, rue du Camp

POUR VELASCO, Brazoria et Columbia, Texas—La belle fine voilière SUTTON, capitaine allen, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au nouveau bassin, ou à

1er av J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune

POUR COWES et un marché.—Le beau brick, ALEXANDER, double et cuivré, capitaine Martens, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à

KOLLIGS BROTHERS,

1er av—8 17, rue St-Louis

POUR BOSTON.—Samedi, 6 avril prochain.—Ligne de Lombard & Co.—Le beau navire paquebot COLUMBIANA, capitaine Geo. Burier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à JOHN A. MERRITT,

29 mars 53, rue du Camp

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier GRANAU, capitaine Gichrist, prêt à prendre le fret de 70 boucauts et partira immédiatement. S'adresser à GEO. BEDFORD,

29 mars 22, rue Bienville.

POUR LA VERA-CRUZ.—Le brick français THERESE LOUISE, engagé par contrat pour partir le 3 avril, partout emparé et en état de recevoir des passagers. Pour passage seulement, les prix étant fixés à 40 et 20 piastres, s'adresser Hôtel St. Louis, ou à

BLANCHARD EIMER & Co.

29 mars 26, rue Bienville.

POUR LA VERA-CRUZ.—Le beau brick français ATAR GULL, capitaine Barauer, partira pour cette destination le 11 avril. Pour fret et passage, s'adresser à

29m BLANCHARD EIMER & Co. 26, Bienville

POUR TAMPICO—La goel. fine voilière MINERVE, partira mardi ou mercredi prochain, pour Sisal et touchera à la barre de Tampico pour mettre ses passagers à terre, n'ayant pas un nombre suffisant pour l'engagement à faire. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, au bas de la rue Jefferson, ou à J. ROBERT & Co,

29 mars 47, rue Bienville

POUR LE HAVRE—1er mars—Le beau navire fin voilier SALEM, cap. Deschoche partira pour le susdit port le 1er. mai. Pour fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à V. ROUMAGE & E. HERBAULT,

29m—4 en liquidation

POUR LA MOBILE—La belle goëlette SWAN, est prête à recevoir du fret pour le port ci-dessus. S'adresser à

26 m GEO. E. COOLIDGE, 56, Gravier.

POUR APALACHICOLA—La belle goëlette fine voilière JOHN B. WOOLFAND, capitaine G. Allan partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord au quai no. 10, 2de municipalité ou à

26 m E & J ANDREWS, 32 Gravier.

POUR BOSTON.—La belle goëlette fine voilière MOKENA, capitaine Butler, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée sera expédiée sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

KIDDER & HEAD, 34 Poydras.

TARIF DES DROITS DE DOUANE DES E.-U. EN FRANCAIS.

CET ouvrage dont la livraison avait été retardée afin d'y inclure les dernières décisions de la Cour suprême des Etats Unis sur les soieries, etc. est maintenant prêt et se trouve chez les principaux libraires.

Les souscripteurs sont prévenus d'avoir à faire prendre les exemplaires pour lesquels ils ont souscrit.

28 mars—3

AVIS—M. M. McGuire, consignataire par le navire Columbiana de Boston, est prié de venir recevoir ses marchandises et payer les frais.

29 mars JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

AVIS—Le consignataire de 150 barillets blanc de plomb, marqués L, por le brick Premium de N. York, sont requis de passer au bureau du consignataire et les recevoir. J. B. BAILEY,

29 m 14, rue Bienville.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influans de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en action. Les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrophuleuses, jaunes, dartres, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de vapeur et de pluie et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on ne saurait obtenir que par nage un peu nombreux dans des grands établissements, à peu de frais, hôpitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, offre à traiter de six appareils qu'il a faits confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains généralement répandus en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint tout ce qui concerne le bureau. GICQUEL.

19 mars Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

MARCHANDISES sèches pour le Mexique.

2 caisses mouchoirs en couleurs,
15 do. robes en mousseline au tambour, unies et en couleurs.
10 do. mousseline en pièces, unie et en couleur.
10 do. mousseline brodée en mousseline.

100 de toutes espèces de marchandises importées directement de ma manufacture et avant droit au drawback pour le Mexique, à vendre par BOUGET D'IVERNOIS,

29m—3 [illegible] rue Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. S. WATERMAN,

Batiment à l'encan.

AUJOURD'HUI à midi, 1er avril, il sera vendu à midi, sur la vieille levée, en face de la rue Jefferson.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI 2 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 50.

Toile d'Irlande, cotonnade, coutil fil, brin, flanneline, mouchoirs, ginga à mateletz, &c. 1er av—6

PAR W. S. WATTERMAN.

Continuation de la vente d'ornement.

LA balance des ornements de corniches et les lustres, ainsi qu'un assortiment d'autres articles, pour clore une consignation.

Il y aura une vente ce soir, 1er. avril à 7 heures, à son magasin d'encan, No. 118, rue de Chartres.

1er avril

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu au plus fort enchérisseur le 3 avril 1839, à la Bourse St. Louis, un jeune nègre nommé de 23 ou 24 ans, bon charpentier, ayant fait son apprentissage dans cette ville et ayant gagné deux piastres et demi par jour. Il est aussi bon peintre et maçon. Il serait très utile avec un maître qui voilierait sur lui.

Conditions: moitié comptant, la balance à 4 mois de crédit pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 1er a

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu au plus fort enchérisseur, Mercredi, 3 Avril 1839, à la Bourse St. Louis, deux lots de terre propres à ériger des maisons particulières, près du cercle de Tivoli et à la demeure de Mme. Blanc, ayant chacun 25 pieds sur la rue Clio, sur 125 pieds de profondeur entre les rues Nayade, (chemin à coulisses) et Apollo, tous terre hautes, avec clôture et maintenant en usage comme jardin. Aussi un lot dans la rue Vine, dans l'îlet joignant la place de débarquement du canal de la Floride et de la Nouvelle-Orléans. Conditions libérales. 1er a

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de coton endommagé.

IL sera vendu mercredi, 3 avril à 4 1/2 heures p. m. sur la Levée, près de la presse à coton d'Orléans Environ 450 balles de coton endommagé à bord des chalands Loco Foco et Chickesaw, vendus pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant. 1er a

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mercredi le 3 courant à midi, à la Bourse de la Cité:

Un lot de terre dans l'îlet no. 34, entre les rues Conti, Robertson, St. Louis et Villeré, mesurant 30 pieds 5 pouces sur la rue Conti sur 105 pieds de profondeur.

Le dit lot est bien requis.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit. 1er a

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de propriétés de valeur.

IL sera vendu samedi, 6 avril, à 1 heure, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Les cinq maisons de valeur à quatre étages en briques, formant l'encoignure des rues Chartres et Douane et designées sur le plan comme dans les 22, 24 et 25.

Le lot no. 20 forme l'encoignure sud. est de la rue Chartres et Douane et mesure 25 pieds 11 pouces de face à la rue Chartres, sur 80 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur.

Le lot no. 22 joint le no. 20 et mesure 22 pieds 1 pouce de face sur la même profondeur.

Le lot no. 24 joint le no. 22 et mesure 22 pieds 2 pouces de face sur la même profondeur.

Le lot no. 25 joint le no. 24 et mesure 22 pieds 8 pouces 7 lignes de face, sur la même profondeur.

Les magasins ci-dessus sont loués à des négociants très respectables et ponctuels qui désirent renouveller leurs baux qui expireront le 1er novembre prochain. Il y a un hypothèque sur propriété de $30,000 qui peut être partagé en sommes égales sur chaque magasin savoir, $12,000 qui peut être renouvellé pour 3 ou 5 ans du 1er mai prochain, à 8 pour cent d'intérêt payable semi annuellement. La balance, un tiers comptant; un tiers dans un an et un tiers dans deux ans, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque; et si les ne sont point payés à maturité ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an, sans cependant que cette clause n'autorise l'acquéreur à en retarder le paiement.

La propriété ci-dessus est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner une plus grande description; l'on pourra voir le plan qui sera exhibé le jour de la vente à la Bourse.

Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, not. pub. au frais des acquéreurs.

La propriété ci-dessus sera vendue à vente privée si l'on s'adresse avant le jour de la vente. 25m

PAR DIDION, (Courtier.)

A LOUER l'établissement situé au Bayou St Jean connu sous le nom d'hôtel Davis, dernièrement occupé par M. Salvatory, la maison à 117 pieds de long, à étage très propre à y tenir hôtel, mais peut très facilement être divisée pour y loger deux grandes familles, la position est une des plus jolies sur le Bayou St. Jean; ensemble une cour parfaitement arrangé, une maison dans la cour cuisine vaste, écuries, etc. On a remis, à neuf toutes les bâtisses du plantation d'arbres a été faite pour l'embellissement et l'utilité de l'établissement; il y a un superbe terrain derrière de 150 pieds de profondeur, donnant sur une voie de communication.

Une maison avec cuisine, écurie etc sur un lot de terre de 180 pieds de face au chemin ouest du Bayou sur 120 de profondeur bien entouré, avantageusement occupé par la compagnie d'Omnibus du pont du Bayou; on peut très commodément y tenir une vacherie avec aucun frais d'installation.

A vendre plusieurs maisons dans le carré de la ville on donnera les termes à la convenance de l'acheteur.

1er a—4

UNE personne d'environ trente ans et munis de bonnes recommandations, désirerait trouver un emploi d'assistant-économe sur une habitation. S'adresser pour renseignements à Mr. L. G. Viallet, au bureau de l'Abeille. 29m—3

UNE BONNE OCCASION

SE présente pour un jeune homme possédant un capital modéré et entendu à conduire une grocerie et un café.

Un établissement situé dans un des quartiers les plus peuplés de la ville, ayant un bail de 3 ans et 7 mois à courir et la préférence pour un nouveau bail, est maintenant à vendre. Le loyer est très modique.

Des affaires de famille, sont la seule cause qui porte le propriétaire à vendre.

S'adresser à FASSIER FRERES & Co.

N. B. Les bâtisses de derrière sont louées assez cher pour payer tout le loyer.

28 m—6 No. 11, rue des Français.

AVIS aux négocians et planteurs de coton.—La circulaire de coton du 23 mars de

M. VINCENT MOLLE,

Peut être obtenue au magasin de M. Brulé et Lesseps, encoignure Chartres et Conti 29 m

BANQUE DE CARROLLTON,

Nlle. Orléans, 27 mars 1839.

CETTE banque tire sur New-York, à vue.

A. LAYET,

28 mars Caissier pro. tempore.

UNE personne qui peut dévouer quatre heures dans la journée, désire être employée à écrire et tenir des livres, règles des comptes, &c. ou à aucune occupation. S'adresser C. C. à ce bureau

30 mars

DEUX jeunes gens respectables désireraient prendre pension dans une famille parlant français. S'adresser à Mr W. C. J. au bureau de l'Abeille.

A VENDRE A L'AMIABLE ET PAR OUVRAGE—Une Bibliothèque de plus de 2000 vols. neufs et de seconde main, composée de livres français, anglais, latins et grecs, variés à l'infini, dans lesquels il se trouve des ouvrages d'histoire, de philosophie, de religion, de science etc. et d'éducation de la meilleure qualité.

Les personnes désirant jouir de cette occasion unique de se procurer les ouvrages à très bas prix. Il se trouve aussi une collection d'ouvrages doubles. S'adresser [illegible] rue Royale, entre St. Louis et Conti, No. 112.

A QUI EST [illegible] CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nlle. Orléans, 25 mars 1839. L'acte intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé "acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane et les autres actes," en vertu de cette institution ou pour approbation, à une assemblée qui sera tenue cet effet à la maison de banque, lundi, 6 mai prochain, et devant par le présent requis d'assister à la dite assemblée personnellement ou par procuration.

Par ordre de la Direction,

26m J. B. PERRAULT, caissier.

CONSULAT DE LA SUEDE ET DE LA NORVEGE.

SIR Charles Jerker Thalander, alias Charles Eric Thalander, natif de Stockholm, est encore vivant et réside dans cet Etat ou cette ville, il est prié de le faire connaître à ce bureau, où des communications intéressantes lui seront faites

Toutes informations qui pourraient être obtenues de la personne ci dessus ou sa mort, seront reçues avec reconnaissance.

Nlle.-Orléans, 20 mars 1839.

21m DIED MEISSEGAES, V. consul.

FER de Suede et d'Angleterre—Les consignés reçoivent par la goëlette Omer de Stockholm, 114 tonneaux fer de Suède de toute grosseur, aussi en magasin, un assortiment complet de fer Anglais, ainsi ce qu'ils offrent à vendre à des termes avantageux. Les marchands de campagne sont invités à venir les visiter. PRIESTLY & BEIN,

23 m 29, Vieille Levée.

LE pamphlet des Décisions de la Chambre de Commerce, sont prêts à être livrés aux membres de la Chambre, au bureau, dans les bâtisses de M. Merson, rue du Canal. 27m

BANQUE DES AMELIORATIONS,

Nlle. Orléans, ce 19 mars 1839.

EN vertu de la section quatre de la charte d'incorporation, la direction de cette institution dans sa séance de ce jour a résolu, que la balance due sur actions sera payée comme suit.

La moitié le 22 avril prochain et l'autre moitié le 19 juin suivant. Par ordre.

21m L. FERNARD, caissier par int.

ON a besoin de 12 nègres pour conduire des haquets, à qui l'on donnera des gages libéraux—S'adresser sur l'habitation de M. Pandels, près des Boeresha. 20 m

A VENDRE—Un superbe carosse pour une famille avec les harnais complets, ayant été mis en usage pendant quelque temps seulement il sera vendu à bas prix au Louisiana Carriage Repository, nos. 13 et 14, rue Royale. 18m

W. S. WATERMAN, Encanteur et Marchand à Commission, No. 18, rue de Chartres, (récemment occupée par Robeson et Birrell) est toujours prêt à recevoir les ordres pour vendre de propriétés immobilières, nègres, cargaisons de bâtiments, meubles de ménage et marchandises de toute description.

Les jours de vente, les mardi, jeudi et samedi.

Les personnes qui désireraient faire vendre quelques marchandises, voudront bien les envoyer la veille du jour d'encan. 19 mars

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.—Nlle. Orléans, 15 mars 1839.—L'élection par les actionnaires de six Directeurs, pour l'année suivante, aura lieu au Bureau de la Compagnie, lundi, 1er. avril 1839, de 10 heures du matin à 3 heures P. M. Par ordre de la Direction.

16 m J. A. DUREL, Sec

BANQUE DE LA CITE—Nouvelle Orléans, le 18 mars 1839. Les billets de cette banque sont reçus sur le Nord des Etats-Unis.

16 mars R. T. PALFREY, caissier.

MARCHANDISES DU PRINTEMPS—Les soussignés reçoivent par le Sidney de Liverpool 14 caisses mousselines de goût, consistant en: calicos et vareaux à carreaux, à fleurs à carreaux et à raies, qu'ils offrent en vente. BARFER BRO & Co,

15m 17, Conti et Toulouse, entre St. Louis et Conti.

GRAINES.

PATATES DOUCE

20 barils à vendre, s'adresser

WM. DINN,

27 mars 17, rue de la Commune.

SANGSUES—30,000 sangsues de toutes grosseurs, reçues par le Massachusetts, du Havre, et le Columbus, de Marseilles, à vendre depuis 6 1/2 jusqu'à 25 cents, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. [illegible] entre Conde et Vieille Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix en varieront jamais. 27 m

$50 DE RECOMPENSE

LA récompense ci dessus sera donnée pour la capture ou pour les informations qui pourront amener la découverte du conducteur du cheval [illegible] (supposé être un faux nom) qui a [illegible] [illegible]

A [illegible] d'emballage, 300 boîtes savon no. 1, 100 sacs [illegible] à vendre par [illegible]